

Programme indicatif multi-annuel 2021-2027

Cameroun



Tables des matières

| | | |
|-----------|--|---------------|
| 1. | Lignes générales de la coopération internationale de l'UE dans le pays | 2 |
| 1.1. | Base de la programmation | 2 |
| 1.2. | Statut de la programmation conjointe | 3 |
| 1.3. | Domaines prioritaires de la coopération de l'UE | 3 |
| 1.4. | Justification et contexte | 3 |
| 1.5. | Durée du PIM et option de synchronisation | 7 |
| 2. | Soutien de l'UE par domaine prioritaire et propositions d'initiatives « Equipe Europe » | 7 |
| 2.1. | Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation | 7 |
| 2.2. | Croissance inclusive, emplois durables et secteur privé | 10 |
| 2.3. | Pacte vert : développement durable et action pour le climat | 13 |
| 2.4. | Propositions d'initiatives « Equipe Europe » pays/multi-pays/régionales | 16 |
| 2.5. | Recours aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+ | Error! |
| | Bookmark not defined. | |
| 3. | Mesures d'appui | 18 |
| 3.1. | Mesures en faveur de la société civile | 18 |
| 3.2. | Facilité de coopération | 19 |
| 4. | Aperçu financier | 20 |
| | Annexe 1. Cadre d'intervention | 21 |
| | Annexe 2. Matrice des donateurs (portefeuille de projets actifs) | 31 |

1. Lignes générales de la coopération internationale de l'UE dans le pays

1.1. Base de la programmation

L'exercice de programmation pour le Cameroun s'appuie sur l'évaluation faite par l'Union Européenne, concernant ses politiques envers le pays partenaire pour la période 2021-2027. Il souligne en particulier le rôle clé du Cameroun pour la paix et la stabilité dans la sous-région, à la fois en tant que pilier important de la sécurité et de la stabilité économique dans les régions de la CEMAC et du lac Tchad, et en tant que partie du bassin du Congo, le deuxième poumon vert du monde. Une détérioration de la situation politique et sécuritaire ou économique du Cameroun aurait un impact négatif au niveau sous régional, affectant clairement les intérêts de l'UE et des États membres en termes de paix et de sécurité et de gestion durable des ressources naturelles.

Pour cette raison, la lutte contre le terrorisme et la radicalisation, la résolution des conflits armés et la réduction des risques de tensions internes mettant en péril l'unité nationale sont autant de sujets sur lesquels l'UE et ses États membres ont un rôle politique et diplomatique important à jouer en mobilisant l'ensemble de ses instruments. L'amélioration de la gouvernance politique et économique, la recherche d'un modèle de développement plus inclusif et plus durable, et le respect des principes démocratiques, de l'état de droit et des droits humains (y compris les droits des travailleurs) sont des objectifs clés à poursuivre et contribueront par ailleurs à la stabilité du pays. À cet égard, malgré le développement des usages du numérique, la généralisation de l'accès aux applications permises par la dématérialisation de l'information reste un défi en vue de permettre un fonctionnement plus efficace, transparent et redevable de l'administration et le développement d'opportunités réelles d'emplois durables.

En lien avec les questions mondiales sur le changement climatique et la perte de biodiversité, l'intérêt de l'UE d'appuyer les efforts du gouvernement dans le processus de révision et de mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDN) - soit une réduction a minima de 32% des émissions de gaz à effet de serre sous réserve d'appuis extérieurs – et de mettre l'accent sur la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la déforestation et de promouvoir le verdissement de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30).

L'UE demeure par ailleurs le premier partenaire commercial du Cameroun et ce dernier contribue à l'approvisionnement en produits de base importants, allant de produits agro-alimentaires et forestiers tels que le cacao, café, banane ou bois aux produits pétroliers.

Enfin, la gestion des migrations et la promotion d'un ordre multilatéral basé sur des règles et valeurs partagées dans un cadre global de plus en plus compétitif, doivent être renforcées à moyen et long terme.

Les domaines prioritaires présentés dans ce document répondent à six objectifs de long terme qui feront l'objet d'efforts diplomatiques et politiques conjoints avec nos partenaires, selon l'approche Équipe Europe :

1. Poursuivre l'engagement politique et le dialogue afin de promouvoir la paix et la stabilité, les principes démocratiques, la bonne gouvernance, les droits humains et l'État de droit.
2. Se concentrer sur une amélioration décisive de la gouvernance économique et de l'efficacité de l'administration publique, notamment à travers un appui à la lutte contre la corruption, conduisant à une amélioration tangible du climat des affaires.
3. Donner la priorité au soutien des politiques visant à réduire la pauvreté et les disparités régionales, ce qui inclut l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base avec une approche inclusive, une économie rurale diversifiée, l'autonomisation des femmes, et une décentralisation significative et effective à travers notamment une allocation appropriée de ressources budgétaires.
4. Promouvoir l'investissement durable, la création d'emplois décents et le commerce par le biais des différents instruments disponibles, notamment: le dialogue politique et sur les politiques, y compris à travers la diplomatie économique européenne, afin d'améliorer le climat d'investissements et l'environnement des affaires, la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Économique Cameroun-UE (APE), le soutien à la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et l'appui au financement des infrastructures clés pour l'intégration régionale.
5. Agir, y compris au niveau politique, sur les menaces importantes pour la biodiversité et promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, y compris les forêts, les zones protégées et les activités minières.
6. Contribuer à définir et à lancer des politiques qui atténueront les effets des défis à long terme tels qu'une forte croissance démographique, les migrations ou l'impact du changement climatique.

1.2. Statut de la programmation conjointe

La programmation s'est faite sur base d'un solide travail conjoint entre l'UE et les États membres représentés au Cameroun, (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie) avec l'objectif mutuel de renforcer la coordination et la cohérence des actions, de la politique extérieure de l'UE et la préparation d'une initiative Équipe Europe dans le Septentrion. Néanmoins, malgré les efforts en cours, l'élaboration d'un document formel de programmation conjointe ne semble pas réaliste avant la période 2025-2027, après la revue à mi-parcours du PIM en 2024, vu les calendriers et procédures de programmation différentes.

1.3. Domaines prioritaires de la coopération de l'UE

L'UE peut jouer un rôle important au Cameroun en matière de gouvernance, que ce soit dans les domaines démocratique, sécuritaire, économique ou environnemental, afin de contribuer à la stabilité du pays et encourager un modèle de croissance plus durable et inclusif.

En considérant la valeur spécifique de l'offre européenne dans le cadre de son partenariat avec le Cameroun, sont proposés ci-après les domaines prioritaires des actions de l'UE au Cameroun pour la période 2021-2027.

Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation

1. Décentralisation, état de droit, transparence et lutte contre la corruption (codes DAC: 151)
2. Construction de la paix et stabilisation, en particulier dans les zones en crise (codes DAC: 151 et 152)
3. Démocratie, respect des Droits humains et égalité de genre (codes DAC:150 et 151)

Croissance inclusive, emplois durables et secteur privé

1. Éducation et formation professionnelle, entrepreneuriat pour des emplois décents (codes DAC:160)
2. Environnement des affaires et climat d'investissement, soutien au commerce et aux chaînes de valeurs (codes DAC : 250 et 330)

Pacte vert : développement durable et action pour le climat

1. Villes durables, mobilité et connectivité (Code DAC : 43030)
2. Développement rural et agriculture durable, conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles, en particulier des forêts (Code DAC : 43040)
3. Transition énergétique (code DAC: 230)

Ces priorités nationales devraient être complétées par des initiatives régionales pour la sécurité et la stabilité dans la zone du bassin du lac Tchad ; les questions de transhumance transfrontalière (non) régulée et la gestion des conflits pour l'accès aux ressources naturelles (forestières, foncières, minières, halieutiques, eau, etc.) qu'elle engendre ; la sécurité maritime dans le golfe de Guinée et la protection de la biodiversité marine et de l'océan ; la gestion des migrations, des réfugiés et des populations déplacés et le soutien aux communautés hôtes ; la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo (y compris la lutte contre trafic faunique) et l'intégration économique et commerciale, notamment à travers des infrastructures économiques comme les corridors de transport vers le Tchad et la RCA.

La prise en compte de l'égalité des genres devra se faire systématiquement pour chaque action des trois domaines prioritaires selon une approche systémique de genre conformément au Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III). Elle se fera sur base d'analyses et/ou d'études qui mettront en évidence le rôle des femmes et filles pour chaque type d'actions, et l'impact que l'action pourrait avoir sur leur rôle dans la société. L'objectif poursuivi sera une plus grande égalité des genres et l'autonomisation des femmes, et des mesures spécifiques seront prévues pour cela dans chaque action.

La prise en compte de la lutte contre le changement climatique (conformément à l'Accord de Paris et au Pacte vert) devra se faire systématiquement pour chaque action des trois domaines prioritaires.

1.4. Justification et contexte

En termes généraux, le rythme de réforme et de modernisation de l'État camerounais reste très lent ; les progrès tangibles dans les domaines clefs se heurtent à des fortes résistances. La mise en œuvre du Plan Global de Réforme de la Gestion de Finances Publiques avance difficilement et des réformes plus substantielles sont

toujours attendues. Si le cadre juridique et politique est en place pour la mise en œuvre de la décentralisation¹, le transfert graduel des compétences et des moyens aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) est en préparation avec une première étape importante attendue dans la Loi de Finances 2022. La gouvernance numérique devrait améliorer la transparence et la redevabilité dans la gestion publique, mais il reste important d'achever en parallèle la maturité administrative nécessaire pour permettre d'avancer dans ce domaine (c'est aussi le cas pour le travail autour de l'état civil, qui avance avec difficulté).

Le domaine prioritaire « **Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation** » réponds à ces enjeux et à d'autres défis de gouvernance. Le pays reste classé 149 sur 180 selon l'indice de perception de la corruption. L'indice de Gini était de 46.6 en 2014 selon les dernières données disponibles, et de très fortes inégalités territoriales persistent, avec un impact négatif sur les causes profondes qui menacent la paix et stabilité du pays. La bonne gouvernance et la lutte contre la corruption sont essentielles pour améliorer l'environnement des affaires et le climat d'investissements qui à leur tour sont indispensables pour la création d'emplois décents et un modèle de développement plus inclusif, nécessaires pour la paix et la stabilité. Une meilleure gouvernance et la lutte contre la corruption sont également indispensables à une gestion plus durable des ressources naturelles.

Les différentes crises auxquelles le Cameroun fait face semblent devenir endémiques et plus elles perdurent plus leur résolution risque de prendre du temps: violences continues dans l'Extrême-Nord avec la présence de plusieurs factions de Boko Haram et de l'État islamique en Afrique de l'Ouest ; conflit armé dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; mouvements de population internes dus aux enjeux sécuritaires et conflits armés sur le territoire et l'afflux de réfugiés venant du Nigéria et de la RCA. Le pays bénéficie depuis 2019 du «*UN Peace Building Fund – UN PBF*» et prépare son éligibilité au guichet «*Prevention and Resilience Allocation-PRA*» de la Banque Mondiale pour une allocation additionnelle de près de USD 700 millions. Depuis 2014, l'UE a aussi augmenté graduellement ses interventions dans le domaine de la paix et stabilisation via le Fonds fiduciaire Békou, le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique et l'Instrument contribuant à la paix et la stabilité (IcSP), ainsi que les lignes thématiques. Il importe donc de poursuivre nos efforts en matière de réponse, de préparation et de prévention des conflits et de consolider les activités financées précédemment avec une optique de moyen à long-terme en renforçant le nexus humanitaire-développement-paix.

La situation des droits humains demeure préoccupante, non seulement dans les zones de crise, mais également en matière de préservation des libertés et des droits fondamentaux. La protection des défenseurs des droits humains et des groupes vulnérables y inclus les migrants, réfugiés, et déplacés internes, ainsi que les défenseurs des droits environnementaux, reste un sujet de préoccupation. Le resserrement de l'espace démocratique et la répression légale suscitent également des inquiétudes, d'autant que le manque d'indépendance des institutions de surveillance, ainsi que la faible séparation des pouvoirs et le manque de légitimité démocratique des institutions n'offrent pas de garanties suffisantes pour un contrôle et une redevabilité démocratiques efficaces. Les organisations de la société civile travaillent dans un cadre juridique qui tend à les fragiliser plutôt qu'à les renforcer et ne disposent pas de plateformes suffisamment établies et représentatives pour défendre efficacement leurs intérêts. L'appui à une citoyenneté responsable et inclusive implique également la poursuite du travail visant à assurer que tout(e) citoyen(ne) puisse être inscrit à l'état civil et puisse ainsi bénéficier de ces droits civiques et électifs et avoir accès aux services de l'État. Avec un âge légal de participation au vote de 20 ans, les jeunes peinent à trouver leur place sur le marché du travail et font le plus souvent face au chômage, au sous-emploi dans le secteur informel et à l'insécurité de l'emploi. Ils sont généralement peu engagés en politique, exposés à la désinformation, et peu visibles pour défendre leurs revendications bien qu'ils constituent une proportion importante de la population. L'égalité de genre dans la vie politique et sociale reste par ailleurs faible, avec une situation particulièrement difficile dans les régions du Septentrion.

Ce domaine prioritaire prend en considération, d'une part, les éléments essentiels du partenariat Afrique-UE et, d'autre part, les objectifs stratégiques évoqués dans la « Vision 2035 » du Gouvernement et la SND30, notamment dans le chapitre 6 « gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'état ».

La première partie liée à la décentralisation, état de droit, transparence et lutte contre la corruption vise l'amélioration de la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement. Elle tient compte des recommandations du Grand Dialogue National de 2019 sur

¹ La loi portant code des collectivités territoriales décentralisées a été adoptée en décembre 2019 pour consacrer le principe de décentralisation énoncé dans la Constitution et dans le grand dialogue politique national de l'automne 2019.

la décentralisation et développement local, et les innovations de la loi n°2019/024 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Le deuxième volet fait écho aux objectifs de la SND30 relatifs à la prévention et gestion des crises, l'intensification de la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme, et le renforcement de l'état de droit et la protection des droits humains. Il prend en compte le dialogue autour des plans d'action du gouvernement pour l'Extrême-Nord et pour les régions du Nord-Ouest/Sud-Ouest et est en adéquation avec la stratégie régionale de stabilisation pour le Bassin du Lac Tchad. Il reflète également une approche équilibrée et multipartenaire entre, d'une part, la réponse aux causes profondes des conflits, et d'autre part, le rétablissement de la présence de l'État et la création d'une situation acceptable dans les zones les plus touchées, avec un accent particulier sur la protection des groupes vulnérables et/ou les plus exposés aux violences. Il traduit, enfin, l'engagement de l'UE et des États membres à appuyer la mise en œuvre de la Résolution UNSCR 1325 qui souligne la façon dont les femmes et filles sont touchées de manière disproportionnée par les conflits et reconnaît le rôle essentiel qu'elles jouent dans la consolidation de la paix.

Le troisième volet souligne l'intérêt européen à mobiliser des appuis effectifs autour des objectifs clés de la nouvelle Stratégie de droits humains et démocratie 2021-2024 de l'UE au Cameroun, ainsi que la Feuille de Route de la Société Civile 2021-2025 et le troisième Plan d'Action sur l'égalité entre les hommes et les femmes 2021-2025. Elle répond à une demande d'appui de la société civile camerounaise qui voit l'espace civique et d'expression se rétrécir depuis quelques années.

Globalement, ce domaine prioritaire contribue à l'atteinte des cibles des ODD 16 et 17, en ligne avec le choix d'indicateurs de la SND30 et contribue également aux ODD 1, 5 et 10.

Le domaine prioritaire « **Croissance inclusive, emplois durables et secteur privé** » s'inscrit dans un contexte d'accroissement des inégalités socio-économiques. Le nombre absolu de la population pauvre a augmenté en raison d'une croissance démographique plus rapide que le rythme de réduction de la pauvreté. Celle-ci se concentre de plus en plus dans les régions septentrionales du pays, qui abritent 56 % de la population pauvre. Les femmes et les jeunes sont particulièrement touchés par le sous-emploi et le chômage, et plus facilement sujets à la pauvreté ou tentés par la migration irrégulière avec tous les risques qui en découlent.

La qualité et le taux de couverture de l'éducation reste nettement supérieurs aux pays de la sous-région, mais le système scolaire primaire et secondaire reste soumis à la pression démographique et migratoire, malgré quelques améliorations. Le budget pour l'éducation primaire et secondaire représenterait un peu plus de 15% du budget national en 2021. Le coût des frais de scolarité dans l'enseignement secondaire reste élevé et souvent inabordable pour de nombreuses familles. De nombreux étudiants doivent simultanément travailler pour financer leurs études, tandis que l'offre de formation professionnelle reste faible.

Les Micro, Petites et Moyennes entreprises (MPME), le plus souvent dans le secteur informel, constituent près de 98,5% du tissu productif de l'économie camerounaise. En plus de lacunes importantes au niveau managérial et technique, les entreprises font face à différents freins tels qu'une situation foncière incertaine, un difficile accès aux financements et aux marchés, un environnement économique et infrastructurel qui contraint leur compétitivité, des ressources humaines peu formées, un environnement des affaires très hostile et un État perçu comme quasi-prédateur. Le secteur informel représente environ 90% de l'emploi total au Cameroun et contribue à hauteur de 20 à 30% au PIB. Les réformes visant à accroître le caractère formel de l'économie en allégeant les charges et en réduisant les formalités administratives ont eu un succès limité jusqu'à présent. Les faiblesses de gouvernance économique et la corruption généralisée affectent gravement l'environnement des affaires et le climat des investissements et limitent la capacité du secteur privé à jouer le rôle de moteur de croissance et celle de l'économie à attirer les investissements étrangers. Le rapport 2020 « *Doing Business* » de la Banque mondiale classe le Cameroun à la 167ème place sur 190 pays. L'environnement fiscal défavorable, les infrastructures nationales et régionales manquantes ou sous performantes (transports, eau et énergie, technologies de l'information et de la communication), l'instabilité du cadre légal, la complexité administrative, la faiblesse du système juridique et la corruption augmentent le coût de l'activité économique et pèsent lourdement sur la compétitivité de l'économie camerounaise.

Compte tenu de ces enjeux, l'amélioration de l'environnement des affaires et du climat d'investissement ainsi que le renforcement de la formation professionnelle et l'accélération de la création d'emplois durables portés par un secteur privé résilient sont nécessaires, avec des mesures correctives permettant l'inclusion des femmes, jeunes et groupes vulnérables, ainsi que la réintégration de migrants, réfugiés et populations déplacées.

Ce domaine prioritaire est en ligne avec l'alliance Afrique-UE pour un investissement et des emplois durables, avec trois piliers de la SND30 (« transformation structurelle de l'économie nationale »; « développement du

capital humain et du bien-être »; « promotion de l'emploi et de l'insertion économique ») et avec la Stratégie Nationale de mise en œuvre de l'APE et contribue directement aux ODD 1, 4, 5, 8, 9, 10, 12, et 17.

En alignement avec la stratégie du Pacte vert pour l'Europe, le domaine prioritaire « **développement durable et action pour le climat** » propose de mettre le climat et les questions environnementales au cœur de la relation entre l'UE et le Cameroun.

De plus en plus affecté par le changement climatique, le Cameroun n'est pratiquement pas préparé pour y faire face. Bien que le pays dispose de ressources naturelles abondantes et variées, l'empreinte écologique des activités humaines continue d'augmenter, et s'approche désormais de la limite du déficit écologique (lorsque les besoins des activités humaines dépassent les bio-capacités du territoire). Les principaux secteurs émissifs au Cameroun sont les secteurs AFAT (agriculture, forêts et autres utilisations des terres), Énergie et Déchets. Ces secteurs sont dans une situation conjointe de dépendance et d'incidence sur le changement climatique.

Le Cameroun a un taux d'urbanisation (57%) des plus élevés en Afrique Sub-Saharienne. Les principaux centres urbains font face aux défis de l'explosion urbaine informelle, alimentée à la fois par la croissance démographique en ville et par l'exode des zones rurales et des centres secondaires et tertiaires. L'aménagement des espaces urbains devient complexe et rend nécessaire une meilleure planification et des infrastructures adéquates. Le développement d'une économie verte et circulaire en vue de réduire la pollution et d'améliorer les conditions de vie de la population constitue une partie de la réponse à ces défis.

Les zones rurales sont confrontées à une croissance démographique nette qui reste positive malgré l'exode rural, aux migrations internes des populations (y compris de réfugiés et déplacés internes) et aux effets du changement climatique, ressentis de manière de plus en plus aigüe notamment dans le Septentrion, résultant en une concurrence toujours accrue pour l'accès aux ressources (élevage, agriculture, aires protégées, exploitations forestière et minière). Le secteur agricole est le plus sensible et vulnérable aux aléas climatiques eu égard à la faible capacité d'adaptation des foyers, mais également à la pression croissante exercée sur les ressources naturelles (eau, sols). La résilience et la compétitivité du secteur restent sensibles aux crises et chocs tant climatique qu'économique. L'interaction de ces défis donne lieu à une fragilité structurelle qui compromet le développement durable des zones rurales du Septentrion.

L'insuffisante coordination et gestion raisonnée dans l'attribution des terres et le partage des ressources, affecte chaque jour davantage l'intégrité des ressources naturelles et de la biodiversité. L'illégalité a explosé en particulier dans le secteur forestier, grâce à des facteurs très puissants de corruption. En résulte une déforestation soutenue, dérégulée et illégale, sans aucune préoccupation de durabilité. Sans un changement radical de direction, appuyé par l'UE, le Cameroun aura perdu ses forêts primaires d'ici 10 ans, ce qui entraînera de très forts impacts climatique, mais aussi social, environnemental et économique.

Le Cameroun doit parvenir à assurer l'évolution de son mix énergétique vers la maîtrise de l'emploi de la biomasse et l'abandon des énergies fossiles. Dans ce but, l'usage des ressources énergétiques renouvelables, doit être développé et soutenu afin de répondre aux besoins attendus d'une économie verte, soutenus par les innovations qui permettent d'accroître l'efficacité de la gestion des ressources naturelles et l'agriculture.

Face à ces défis (structurels, démographiques, pauvreté et environnementaux), ce domaine prioritaire vise à mettre en œuvre le partenariat pour une transition verte et un accès à l'énergie en priorisant trois sous-secteurs: 1) Villes durables, mobilité et connectivité 2) Développement rural et agriculture durable, conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles, en particulier des forêts et 3) Transition énergétique, sans perdre de vue – dans cette transition – les populations déplacées.

Ce domaine prioritaire est en cohérence avec l'Agenda 2030 (en particulier les ODD 2, 5, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 15) et la SND30, en particulier avec le chapitre 3 « transformation structurelle de l'économie » et l'objectif global III « renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif ». Il est également en ligne avec les engagements internationaux des Accords de Paris et les Contributions Déterminées au niveau National du Cameroun² (CDN) pour contribuer à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Les trois domaines priorisés sont également basés sur les expériences de l'Union européenne au Cameroun, les leçons apprises de ses précédents programmes de coopération et sa valeur ajoutée comme acteur, y compris

² Les secteurs identifiés dans la CDN pour le Cameroun sont « Agriculture/élevage/pêche/forêts » et « énergie/déchets/salubrité urbaine ». La mise à jour du document est prévue pour juillet 2021.

avec ses États membres, ce qui se matérialise concrètement dans la proposition d’initiative Équipe Europe à l’intersection des trois domaines et focalisée sur le Septentrion.

1.5. Durée du PIM et option de synchronisation

Bien que la durée de ce PIM soit de sept ans, une revue à mi-parcours du Programme indicatif multi annuel est prévue en 2024, lorsque l’éventuel nouveau cycle d’appui budgétaire et du programme avec le FMI se termineront, et 18 mois avant les élections législatives et présidentielles.

La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 a été adoptée et lancée fin 2020, une revue à mi-parcours est prévue en 2025. La SND 2030 fait suite au Document Stratégique de Croissance et pour l’Emploi (DSCE) qui a couvert la période 2010-2019 dont l’évaluation et leçons tirées ont été faites en 2019-2020. Elles s’inscrivent dans la vision 2035 d’émergence du Cameroun vers un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

2. Soutien de l’UE par domaine prioritaire et propositions d’initiatives « Équipe Europe »

2.1. Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation

Cette priorité contribue principalement aux ODD 1, 5, 16, 4, 10 et 11

Décentralisation, état de droit, transparence et lutte contre la corruption (code DAC : 151)

Ce secteur sera orienté vers l’appui à l’accélération de la mise en œuvre effective de la **décentralisation**, pour impulser une correction progressive des inégalités territoriales et une meilleure gestion territoriale, ainsi qu’une meilleure gestion des conflits et de la construction de la paix dans les zones en crise.

Nous appuierons les efforts pour l’amélioration de la gouvernance économique et financière dans un cadre décentralisé, sur la base de points de repère concrets (« benchmarks ») vers une **gestion transparente et crédible des finances publiques** en ligne avec les standards internationaux. Cela inclut une bonne architecture de contrôle et de redevabilité, et une mobilisation équilibrée des ressources domestiques axée autant que possible sur la dimension « verte » et l’amélioration de la transparence de la gestion des ressources naturelles, encore trop extractive et peu durable, afin d’alimenter un budget national et décentralisé orienté vers le développement durable et inclusif. Le Plan Global de Réformes de la Gestion des Finances Publiques et les recommandations des études PEFA nationale et infranationales seront de possibles facteurs structurants de l’action à poursuivre. L’autre facteur crucial sera le suivi des allocations budgétaires y comprise l’affectation des recettes de l’État aux Collectivités Territoriales au titre de la Dotation Générale de la Décentralisation, et l’appui à l’amélioration du contrôle et l’efficacité des financements, avec un accent sur l’équilibre territorial, la lutte contre la corruption et les pratiques prédatrices.

Au-delà de la réforme structurelle de l’État, il sera également important d’appuyer des **mécanismes dynamiques, inclusifs et participatifs pour aider à libérer le potentiel des territoires** afin de créer de la richesse et de l’emploi, et de répondre plus efficacement aux défis urgents de développement humain et de transition verte, en lien avec les deux autres domaines prioritaires. À cet effet, l’UE souhaiterait soutenir la mise en œuvre d’une décentralisation efficace à travers un appui aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), prenant en considération les besoins en termes de documentation et enregistrement civil, de modernisation et de digitalisation progressive. Cela implique une meilleure programmation participative du budget communal, ainsi que l’opérationnalisation des systèmes de contrôle et de gestion des ressources financières. La gestion de la performance et la mise en œuvre efficace de politiques décentralisées ou bien celles déconcentrées qui touchent de manière tangible les plus vulnérables seront au cœur de l’action.

Construction de la paix et stabilisation, en particulier dans les zones en crise (code DAC : 152)

Les différentes crises sécuritaires qui touchent le territoire camerounais appellent des réponses différenciées, fondées sur une approche intégrée et adaptée aux évolutions de contexte. L’environnement général devrait rester très volatile et dépendra beaucoup des progrès et de la volonté de l’action gouvernementale à résoudre ces crises. Tout en adoptant une perspective de moyen-long terme, les interventions dans ce domaine devront garder un degré de flexibilité pour s’assurer de la pertinence des actions, en synergie avec d’autres instruments (y compris les lignes thématiques, le mécanisme de réponse rapide et la réponse humanitaire).

Prenant cet aspect en considération, ce secteur visera à travailler sur les aspects d’inclusion et cohésion sociale, et cherchera à construire des **approches durables de prévention et de gestion de conflits** pour anticiper et traiter les causes profondes des crises sécuritaires existantes et en tenant compte du potentiel de conflit au niveau national. L’objectif sera de développer des actions locales qui permettent aux acteurs déconcentrés et décentralisés (autorités locales/communales), aux autorités traditionnelles et religieuses, et aux organisations

de la société civile des zones plus à risque d'échanger entre eux et avec la population de manière constructive afin de prendre des mesures concrètes et inclusives pour atténuer les risques de tensions et de conflits, y compris à travers l'éducation/formation professionnelle et la culture. Dans le cas des régions en conflit ouvert, notamment le Nord-ouest et Sud-ouest, l'UE travaillera pour renforcer les efforts de réconciliation, médiation et/ou dialogue soutenu entre les différentes parties.

Pour répondre aux besoins de **protection, de résilience et de relèvement de long-terme des zones les plus affectées par les violences et crises humanitaires**, notamment les régions Nord-Ouest et Sud-Ouest, de l'Extrême-Nord voire de l'Est, des actions prendront en considération les défis structurels posés par les inégalités territoriales, l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que les questions sécuritaires et les complexités du contexte régional et transfrontalier. Une attention particulière sera portée aux groupes en situation de risque de violence ou de vulnérabilité extrême, y compris à travers la protection des droits des enfants et des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes et filles, et l'appui aux jeunes et femmes défavorisés en tant qu'agents du changement social, en lien direct avec la TEI dans le cas du Septentrion. Le relèvement, la réhabilitation et le développement dans les communautés fragiles et touchées par les conflits seront également recherchés par la réintégration des anciens combattants et d'autres groupes marginalisés. Enfin, un soutien ciblé pour l'intégration et la résilience des migrants, réfugiés et personnes déplacées sera recherché. À noter que les CTD sont les premiers intervenants face aux flux migratoires, notamment en assurant protection et accès aux services des personnes déplacées de force.

Dans le cadre sécuritaire, le travail de **redevabilité et de rétablissement de la confiance entre la population civile, les forces de sécurité et défense, et les autorités de l'État** sera un axe à considérer pour contribuer à garantir la paix sociale avec une approche basée sur le respect des droits humains, des principes humanitaires et du droit humanitaire international. L'UE évaluera la pertinence d'appuyer des actions de protection civile, de travail de proximité avec la police municipale, de dialogues sécuritaires à travers la coordination civilo-militaire, et de soutien aux autorités locales dans les zones de conflit, sans oublier les liens avec les actions régionales en cours (e.g. MNJTF, RSF) ou en préparation.

Les actions se feront en continuité avec les initiatives portées depuis 2014 par le Fonds fiduciaire Bêkou, le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, et l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix, déjà porteurs d'une logique de construction de la paix.

Le lien triple nexus « humanitaire-développement-paix » avec le travail d'ECHO et d'autres entités humanitaires d'accès et de protection, de réponse d'urgence aux catastrophes naturelles et crises humanitaires, et d'accès aux services sociaux de base dans un contexte de crise sécuritaire devra être pris en compte de même que le travail structurel sur certaines chaînes de valeur agricole, ainsi que sur l'accessibilité (avec un accent sur les infrastructures de transport) pour assurer la sécurité alimentaire des populations touchées par les crises.

Ce travail sera aussi complémentaire avec le premier secteur, l'appui à une décentralisation effective et la réduction des inégalités territoriales, ainsi qu'avec l'Initiative Équipe Europe, contribuant à intégrer l'approche « *do no harm* » et sensible aux conflits dans les interventions. Des actions supplémentaires seront à envisager aussi sur les différentes lignes thématiques et des synergies seront recherchées avec les initiatives régionales sur la sécurité et la gestion migratoire intégrée, notamment pour la région du bassin du Lac Tchad.

Démocratie, respect des Droits humains et égalité de genre (codes DAC : 150, 151)

L'UE se focalisera sur l'appui à des **actions basées sur les droits** (« *rights based* »), avec un accent particulier sur l'activation de la jeunesse, l'appui aux organisations de base, et le travail avec les défenseur(e)s de droits humains et victimes de violations de ces droits, afin d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de Droits Humains et Démocratie 2021-2024 de l'UE pour le Cameroun et la Feuille de Route d'engagement avec la Société Civile 2021-2025.

Un appui sera fourni à toute opportunité constructive de renforcement de **l'architecture nationale de protection des droits humains et du système judiciaire** sur la base de standards internationaux communs. Le dialogue avec les autorités autour de la définition de politiques publiques sur le respect des droits et libertés fondamentales sera recherché autant que possible, y compris concernant l'amélioration de l'espace civique, les aspects électoraux et la nécessité d'une réforme électorale consensuelle et inclusive.

L'UE promouvra **l'égalité de genres** à travers une action dédiée, mais également de manière transversale dans tous les domaines prioritaires, en lien avec le troisième Plan d'Action sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'UE applicable à l'action extérieure. Les efforts seront orientés vers l'approfondissement de l'analyse et de l'intégration de la dimension de genre dans le cadre de l'action publique et viseront à améliorer la prise en compte de cette dimension dans nos propres actions avec une expertise spécialisée pour mener par

l'exemple. Il s'agira aussi de développer des actions pour atteindre l'égalité en droit et pour améliorer la représentation des femmes dans les espaces décisionnels, politiques, publiques et communaux, appuyer l'autonomisation des femmes, et lutter de manière structurée et institutionnalisée contre les violences faites aux femmes et filles. Les cibles seront définies en fonction des priorités établies conjointement avec les États membres dans le GAP III « *Country Level Implementation Plan* » (CLIP).

2.1.1.Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

1. Appuyer à travers tous les instruments à notre disposition (y compris le dialogue politique et un éventuel appui budgétaire) et suivant l'approche Équipe Europe la mise en œuvre d'un processus de décentralisation effectif et crédible, en mettant l'accent sur la correction d'inégalités territoriales et la modernisation, l'amélioration et la réforme de l'administration publique à différents niveaux pour la mettre au service des citoyen(ne)s ; l'obtention de gains d'efficacité des services à la population (en particulier aux groupes les plus vulnérables) ; et l'intégration d'une approche inclusive dans le cadre des politiques publiques décentralisées.
2. Accompagner le renforcement effectif de la résilience, de l'inclusion et de la cohésion sociale, et de la coexistence pacifique au niveau local et national pour avancer vers la stabilisation des zones à risque et la construction d'une paix durable au Cameroun.
3. Promouvoir la participation citoyenne par une approche inclusive, en donnant aux individus la possibilité d'agir en tant qu'acteurs et auteurs de changement, en préservant l'espace civique pour la société civile et pour la population en générale, et en défendant la consolidation de la démocratie et les droits humains avec une attention particulière pour la promotion de l'égalité de genres.

2.1.2.Résultats escomptés par objectif spécifique

R 1.1. Des progrès sont enregistrés dans la clarification des rôles et responsabilités entre les niveaux local/régional/central, et/ou l'allocation de ressources adéquates au niveau administratif approprié, avec des actions concrètes pour travailler vers une budgétisation multi-niveaux et transparente, orientée vers la lutte contre la corruption et sensible au genre et au climat.

R 1.2. Les capacités et compétences techniques des autorités décentralisées sont améliorées, y compris en matière de numérique, pour être en mesure d'impulser une véritable politique de développement local durable et améliorer la délivrance effective des services essentiels sur le territoire.

R 1.3. La transparence et la redevabilité des structures de gouvernance démocratique sont améliorées, et les processus de consultation et engagement efficaces de la société civile sont établis et pérennisés dans la politique et la prise de décision locale, ce qui favorise l'amélioration de la participation citoyenne, l'inclusion/cohésion sociale, et la prévention de conflits lorsque c'est pertinent.

R 2.1. La prévention, la gestion et la résolution de conflits entre les communautés sont promues en lien avec le processus de décentralisation inclusif, y inclus les mécanismes de dialogue, médiation et réconciliation.

R 2.2. La résilience et le relèvement pacifique des communautés les plus à risque et/ou affectées par les crises sécuritaires (en particulier, les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et de l'Extrême Nord ou de l'Est) sont renforcés en accroissant les efforts de protection, autonomisation et inclusion sociale surtout des groupes plus vulnérables dans une optique de nexus Humanitaire-Développement-Paix.

R 2.3. La redevabilité et la confiance entre la population civile, les forces de sécurité et défense, et les autorités de l'État sont restaurées notamment dans les zones de conflit, dans une approche axée sur les droits en prenant en considération la dimension régionale.

R 3.1. Les organisations actives en matière de droits et les défenseur(e)s de droits humains parviennent à mener leurs actions dans un environnement perçu comme moins contraignant que par le passé.

R 3.2. Des outils et actions spécifiques sont développés par les autorités publiques et les acteurs sociaux en faveur de l'égalité de genres, notamment les actions pour améliorer l'analyse et l'intégration de cette dimension dans l'espace et les politiques publiques afin d'appuyer l'autonomisation et la représentation des femmes, et lutter de manière structurée et institutionnalisée contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Parmi les principaux risques susceptibles d'affecter la réalisation des résultats escomptés pour cette aire prioritaire, celui d'une mise en œuvre insuffisante, déséquilibrée ou trop lente de la décentralisation paraît particulièrement élevé et potentiellement problématique. La répartition inégalitaire du budget annuel entre les régions de l'Extrême-Nord, de l'Est et du Nord-Ouest et Sud-Ouest et celles du « Grand Sud » serait en effet

une cause majeure de l'enracinement des conflits³. Dans l'Extrême-Nord notamment, l'adhésion des jeunes à Boko Haram relève largement de motivations économiques. De même, la crise dans le Nord-Ouest et Sud-Ouest est nourrie par des frustrations d'ordre socio-économique et le manque de perspectives d'emplois décents pour les jeunes. L'UE s'efforcera donc en Équipe Europe de suivre de près les processus de réformes et **la mise en œuvre effective de la décentralisation** à travers tous les canaux disponibles, y compris le dialogue politique et un éventuel appui budgétaire.

Les autres risques identifiés sont :

- (i) la poursuite des violences dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest ;
- (ii) la multiplication des attaques menées par Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad ;
- (iii) l'évolution de la situation régionale et son impact socio-économique et sécuritaire ;
- (iv) la détérioration de la situation des droits humains, particulièrement dans les régions en crise et à l'approche des élections à amener sur l'ensemble du territoire, avec limitations dans l'espace civique et un cadre légal et politique contraignant ;
- (v) les difficultés des acteurs non-étatiques pour amener l'action collective et pour formuler des propositions pertinentes, y compris pour remédier aux situations de discrimination en raison du genre.

Les mesures d'atténuation suivantes seront recherchées : le suivi rapproché des processus de réforme y compris au niveau de la gestion des finances publiques, notamment à travers le dialogue politique en Équipe Europe et à travers un éventuel appui budgétaire; le progrès dans les efforts de réconciliation et de dialogue politique entre l'ensemble des acteurs ; le renforcement de l'engagement du Cameroun dans la lutte contre le terrorisme en s'attaquant notamment aux causes profondes qui nourrissent le terrorisme et la radicalisation, sans négliger le respect des droits humains et la lutte contre l'impunité ; dans ce cadre des actions en appui au rapprochement entre les Forces de Défense et de Sécurité et les populations (formation aux droits humains et droit humanitaire international et respect des principes humanitaires, protection civile notamment), la mobilisation des actions complémentaires concertées au niveau régional; la continuation du dialogue de partenariat entre l'UE, les États membres et le gouvernement, et le renforcement de l'État de droit, du cadre électoral et de l'architecture nationale de droits humains sont cruciaux malgré les limitations ; le renforcement des capacités de gouvernance interne et de structuration viable de la société civile.

2.1.3. Indicateurs par résultat escompté

Voir cadre d'intervention en annexe.

2.1.4. Possible utilisation du blending et des garanties pour des investissements sur EFSD+

N/A

2.2. Croissance inclusive, emplois durables et secteur privé

Cette priorité contribue principalement aux ODD 1, 4, 8, 11, 12, 13 et 17

Ce domaine répond à des besoins de réformes majeures et d'amélioration de la gouvernance économique pour atteindre à terme des taux de croissance annuels (supérieurs à 8% selon la SND 30) nécessaires pour sortir une plus grande partie de la population de la pauvreté. Compte tenu de ces enjeux, un appui à une croissance inclusive et à la création d'emplois durables portée par un secteur privé formel résilient apparaît essentiel.

Formation professionnelle et entrepreneuriat pour des emplois décents (codes DAC:113, 250 et 240)

La promotion de l'emploi décent et de l'insertion économique passera, d'une part, par l'appui à la professionnalisation et la mise en adéquation de la formation par rapport à la demande des entreprises, et d'autre part, par la promotion de l'entrepreneuriat avec une forte dimension de genre et sociale.

Pour répondre au manque de qualifications adéquates dans des secteurs porteurs contribuant à la transformation structurelle de l'économie, le **renforcement d'une éducation technique et d'une formation professionnelle de qualité** adaptées au marché de travail ou la transmission de savoir-faire seront soutenus dans les différents secteurs d'intervention, l'éducation technique et formation professionnelle intégreront les enjeux du numérique. Ceci pourrait comprendre l'amélioration des capacités d'accueil et de la qualité de l'encadrement et de gestion des centres de formation, ainsi que la mise en place de partenariats public-privé performants (*par*

³ Stratégie pour le relèvement et la consolidation de la paix dans les régions du Septentrion et de l'Est du Cameroun 2018–2022

exemple la formation en entreprise). Un accent particulier sera porté sur l'inclusion des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables dans les dispositifs de formation sur les secteurs porteurs tels que le numérique et les nouveaux métiers (par exemple les emplois verts) prenant en considération les plans d'action nationaux pour l'emploi de jeunes et des femmes et les interventions des autres partenaires au développement chefs de file dans ce secteur. Les actions pourront être complétées éventuellement par des approches intégrées et/ou méthodologies d'insertion professionnelle de type « *learning by doing* ».

Pour favoriser l'**entreprenariat**, il s'agira de soutenir l'inclusion financière à travers les dispositifs de financements traditionnels (banques, microfinance) et innovants (ex: prêts d'honneur, fonds de garantie, transferts de la diaspora, crédits-bails, mixage prêts-dons) en renforçant les capacités des institutions d'intermédiation financière et le cadre légal tout en cherchant à comprendre et à adresser les causes profondes de la frilosité du secteur financier à se lancer dans ces produits innovants. Des outils de financement incitatifs ("premiums") au niveau des opérateurs privés adoptant des processus verts, des bonnes pratiques de gestion des risques environnementaux et sociaux, des chaînes d'approvisionnement durables, ou adoptant une approche intégrée de l'évaluation de l'impact environnemental et social seront soutenus. En parallèle, il s'agira de promouvoir des services non financiers aux entrepreneurs à travers des fournisseurs de services de développement de l'entreprise (incubateurs, agences, organisations professionnelles, accélérateurs, etc.) et des services spécialisés tels que des appuis à la transition numérique des entreprises ou à la maturation des projets nécessitant des expertises pointues et couteuses notamment dans le domaine de la transition énergétique.

Les appuis privilégieront les entreprises à fort potentiel d'**inclusion sociale et de réduction des inégalités** sociales et territoriales, notamment les initiatives favorisant l'entreprenariat féminin/jeune, l'entrepreneuriat à but non-lucratif (de l'économie sociale), l'économie verte, et la valorisation du potentiel des territoires. Une attention particulière sera portée à la formalisation et la croissance du secteur des MPME et à la conformité aux standards internationaux y compris en droit du travail. La promotion du dialogue social en concertation avec la société civile et la réalisation d'actions de responsabilité sociale des entreprises (y inclut en soutenant des labels d'action privée "verte" pour les entreprises s'engageant dans une production durable certifiée) seront des aspects importants à favoriser.

Environnement des affaires et climat des investissements, soutien aux chaînes de valeurs et au commerce (codes DAC : 210, 250, 310, 320, et 330)

L'UE poursuivra son soutien au secteur privé et aux investissements, d'une part, par un appui à la facilitation du dialogue public-privé national et du partenariat international pour l'amélioration du climat des investissements et l'environnement des affaires, et, d'autre part, par un soutien spécifique au renforcement de la compétitivité notamment à l'international. Cela se traduira par un appui à la conformité aux normes et aux standards internationaux des chaînes de valeur stratégiques pour le Cameroun, respectant les principes du développement durable et d'économie circulaire.

Dans ce sens, l'UE souhaite contribuer à favoriser l'émergence d'un véritable cadre de **dialogue public-privé**, nourri et suivi de manière appropriée et développé sur la base d'un plaidoyer basé sur des preuves (« *evidence based advocacy* »). Par ailleurs, le renforcement du Dialogue Économique Structuré Cameroun-UE et la participation effective de l'*European Business Organisation* (EBO) aux différentes instances de dialogue économique sera aussi un objectif à poursuivre pour renforcer les partenariats avec l'UE. En complémentarité, des actions seront identifiées pour développer les collaborations entre entreprises (en particulier les PME) européennes et locales et pour améliorer la contribution de la diaspora au développement économique du Cameroun, entre autre à travers les activités d'Enterprise Europe Network (ENN), de l'EBO, des initiatives sectorielles européennes et des associations de la diaspora présentes en Europe.

Comme autre levier pour améliorer l'**environnement des affaires**, l'UE souhaite appuyer la mise en place d'une digitalisation effective et efficace des procédures et formalités administratives. L'accompagnement d'un passage de la taxation aux frontières vers davantage de fiscalité interne, opérant sur une base élargie et équilibrée serait également de nature à améliorer le climat des affaires. Ceci est important dans le contexte de la mise en œuvre de la ZLECAf et de l'APE. Dans ce cadre, une attention toute particulière pourra être portée à une fiscalité foncière progressive et une fiscalité verte –plus incitative, encourageant la gestion durable et sociale des ressources naturelles (dont les forêts et l'exploitation minière) et le respect du cadre légal des entreprises. Si l'appui budgétaire est retenu dans le prochain cycle de coopération, il pourrait inclure des indicateurs soutenant les réformes en faveur du climat des affaires.

Dans le cadre de mesures visant à valoriser et améliorer la **compétitivité des produits camerounais**, l'UE soutiendra le développement de chaînes de valeur stratégiques pour le Cameroun et conforme aux ambitions

européennes en matière de développement durable. Quelques aspects à considérer seront l'amélioration des capacités de production, de la productivité et de la qualité des produits, entre autre à travers l'adoption de technologies numériques pertinentes. Ceci sera fait en conformité avec les objectifs sociaux et environnementaux de l'UE. En complément, l'UE pourrait appuyer une politique de qualité en soutenant la convergence des normes camerounaises avec les normes et standards techniques, sanitaires et phytosanitaires internationaux en phase avec les objectifs sociaux, environnementaux et de protection des consommateurs européens. L'UE participera également à des projets d'amélioration de la chaîne logistique avec un objectif de fiabilisation, de réduction des coûts du transport (amélioration des corridors et désenclavement des bassins de production) et de réduction des émissions, y compris au niveau régional.

Pour mieux saisir les **opportunités de commerce international** offertes par l'APE et par la ZLECAf, un soutien sera apporté à l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de mise en œuvre de l'APE, de la Stratégie Nationale de mise en œuvre de la ZLECAf et de la Stratégie Nationale des Exportations en particulier via la facilitation des procédures douanières, l'appui à la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges, la simplification administrative, la promotion des exportations et l'appui à l'intégration régionale. Des infrastructures d'importance régionale (transport, énergie, TIC) pour améliorer ou faciliter les échanges commerciaux et contribuer à l'intégration régionale pourraient également être appuyées en synergie et coordination avec la programmation régionale (investissements en mixage prêts-dons, programmes d'appui à la gouvernance, travail autour de l'accès aux marchés et règles d'origine, etc).

2.2.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

1. Renforcer la formation professionnelle et technique qualifiante adaptée aux besoins du marché de l'emploi, y compris les compétences numériques, favorisant l'insertion des jeunes, des femmes et groupes vulnérables, y compris les migrants et/ou appuyant leurs capacités à lancer leur propre activité génératrice de revenus.
2. Contribuer à l'émergence d'un climat des investissements et un environnement des affaires attractifs qui crée un cadre légal équitable pour les intervenants (*level-playing field*), favorise l'initiative privée, privilégie une fiscalité non-prédatrice orientée vers le développement durable, et permet d'attirer des investissements.
3. Accompagner la formalisation et la compétitivité des MPME camerounaises pour améliorer leur capacité à générer des bénéfices, à créer des emplois formels et à accéder à des services financiers innovants et adaptés à leurs besoins, et appuyer la mise en œuvre de l'APE et d'autres accords commerciaux pertinents afin d'ouvrir l'accès aux marchés et d'intensifier et diversifier les exportations notamment vers l'UE et la ZLECAf.

2.2.2. Résultats escomptés par objectif spécifique

R 1.1. La capacité de provision de services de formation professionnelle de qualité et adaptées aux besoins du marché, par les prestataires de formation professionnelle publics ou privés, est renforcée.

R 1.2. La capacité des structures d'accompagnement et des structures d'intermédiation financières pour les MPME sont renforcés et la qualité de leurs services est améliorée.

R 2.1. Le climat d'investissement et l'environnement des affaires sont améliorés grâce aux réformes règlementaires et administratives prises, y compris à travers la gouvernance digitale.

R 3.1. La formalisation, la compétitivité -y compris dans le cadre de leur transition verte et digitale-, et la productivité et capacité de génération d'emplois durables des MPME sont renforcées, notamment à travers l'amélioration de la chaîne logistique et la capacité des entreprises à se conformer aux standards (techniques, sanitaires et phytosanitaires) et aux normes internationales, et à répondre aux défis liés au changement climatique.

R 3.2. Le commerce avec l'UE et la ZLECAf est stimulé grâce à la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de mise en œuvre de l'APE, de la Stratégie Nationale de mise en œuvre de la ZLECAf, et de la Stratégie Nationale des Exportations.

Les principaux risques susceptibles d'affecter la réalisation des résultats escomptés pour ce domaine prioritaire sont la résistance aux réformes devant conduire à davantage de transparence et de concurrence de la part des élites bénéficiant de situations de rente et de la corruption endémique. L'UE s'efforcera donc selon l'approche Équipe Europe de suivre de près les processus de réformes menant à **une amélioration de l'environnement**

des affaires et du climat d'investissement, y compris à travers le dialogue politique et un éventuel appui budgétaire.

Les autres risques identifiés sont :

- (i) La situation politique et sécuritaire se dégrade et perturbe l'activité économique ;
- (ii) L'instabilité macroéconomique au niveau global (e.g. une baisse de demande à l'export et ou des prix de matières premières) et national (e.g. détérioration des finances publiques et de la demande) ;
- (iii) L'évolution de la situation sanitaire, notamment l'impact de la crise COVID au niveau national et mondial ;
- (iv) Le dérèglement climatique avec des impacts sur la production et la chaîne logistique ;

En plus des mesures envisagées sous le premier domaine d'intervention, les mesures d'atténuation suivantes seront appliquées : dialogue politique régulier en Équipe Europe et suivi actif de la mise en œuvre des réformes clés avec le gouvernement, y compris avec le secteur privé (et notamment l'EBO) et la société civile, appui à la gestion et la transparence des finances publiques (via le domaine prioritaire n°1), y compris à travers un éventuel appui budgétaire, et dialogue public-privé renforcé pour assurer l'adéquation des activités avec les besoins.

2.2.3. Indicateurs par résultat escompté

Voir cadre d'intervention en annexe.

2.2.4. Possible utilisation du blending et des garanties pour des investissements sur EFSD+

N/A

2.3. Pacte vert : développement durable et action pour le climat

Cette priorité contribue principalement aux ODD 1, 2, 5, 7, 8, 11, 12, 13 et 15

En ligne avec la priorité de l'Union Européenne sur le Pacte Vert, il est proposé au Cameroun d'appuyer une transition verte et l'accès à une énergie propre qui puissent alimenter une croissance économique durable, inclusive et verte. Pour ce faire, les trois secteurs suivants seront priorisés.

Villes durables, mobilité et connectivité (Code DAC 43030)

Le Cameroun est déjà un des pays africains les plus urbanisés. Selon les estimations, 57.6% de la population vit en 2020 en milieu urbain, et cette tendance ne fera que s'amplifier (d'ici 2050, 70% de la population vivra en milieu urbain, dont 2/3 dans des bidonvilles si les tendances actuelles ne sont pas inversées). Selon les projections, Yaoundé et Douala avec chacun 3 millions d'habitants aujourd'hui, pourraient atteindre 8 millions d'habitants en 2050. Trois autres communautés urbaines du Cameroun dépasseront également un million d'habitants en 2050. Cette urbanisation massive est le plus souvent mal maîtrisée et non planifiée. Les capacités de gestion et d'accompagnement de la croissance urbaine sont également limitées et les infrastructures fournies inadaptées aux besoins. Les communautés urbaines offrent cependant d'immenses opportunités de développement socio-économique, de croissance et d'emploi qu'il faut pouvoir saisir et accompagner. Les villes ont également un rôle crucial à jouer dans la transformation verte et dans la lutte contre le changement climatique et ses effets, ainsi que dans l'inclusion sociale.

Le secteur prioritaire « *Villes durables, mobilité et connectivité* » se propose d'accompagner, en comptant notamment sur un emploi accru des outils d'observation et d'analyse du territoire, l'urbanisation des villes camerounaises et d'anticiper ses conséquences qui vont s'imposer avec acuité. Le constat en effet est que l'aire urbaine et la population des villes s'accroissent d'année en année sans que les investissements en termes d'infrastructures de services urbains (transports, assainissement, énergie, déchets, logements, infrastructures sociales, aires vertes et espaces publics) ne suivent le même rythme, ce qui impacte d'autres secteurs (santé, éducation, emploi, environnement, etc.).

Des actions concrètes dans des sous-secteurs tels que la mobilité urbaine, la gestion des déchets, l'économie circulaire, les services municipaux (énergie, eau, assainissement, propreté et hygiène, réseaux de télécommunication), ainsi que l'environnement en milieu urbain seront priorisés pour contribuer de façon essentielle aux objectifs du développement vert et inclusif et à l'amélioration du cadre de vie des populations, y compris et particulièrement des femmes et des groupes plus vulnérables. Ces actions seront accompagnées par des mesures favorisant une amélioration de la gouvernance du secteur urbain, des finances des collectivités

locales décentralisées et l'implication effective des acteurs institutionnels, financiers et de la société civile à tous les niveaux. Elles pourraient impliquer dans la mesure du possible des partenariats public-privé et/ou délégations de services publics.

Le ciblage géographique se fera en tenant compte de la particularité du contexte camerounais, avec les deux métropoles (Douala et Yaoundé), et des villes secondaires du Septentrion qui ont le potentiel de devenir de véritables pôles de développement local et de soulager ainsi les deux principaux centres urbains du pays. La cohérence avec les autres domaines d'intervention, notamment le soutien à la politique de décentralisation qui prend forme au Cameroun (secteur 1 du domaine prioritaire 1), l'initiative équipe Europe dans les régions du Septentrion et les objectifs de croissance, sera assurée, tout comme la complémentarité avec les aspects régionaux de notre programmation (notamment entre mobilité urbaine et connectivité régionale avec Douala et Yaoundé comme hub de transport vers les pays enclavés du Tchad et de la RCA, ainsi qu'entre gestion des déchets et préservation des océans et de la biodiversité).

Le positionnement des femmes en tant que citoyennes et promotrices de l'organisation de l'espace urbain nécessitera une attention particulière dans cet axe en vue d'assurer que les actions prises permettent d'améliorer leur situation en terme d'égalité de genre et d'autonomisation.

Développement rural et agriculture durable, conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles, en particulier des forêts (Code DAC 43040)

Il s'agit d'assurer le développement durable des zones rurales, en garantissant une croissance inclusive avec une exploitation équilibrée des ressources naturelles. Pour cela, l'approche stratégique du « paysage intégré » sera promue, notamment dans les régions du Septentrion, du Sud et de l'Est et du Bassin du Congo et dans le cadre de l'initiative NaturAfrica. La mise en opération d'actions plurisectorielles imbriquées (adaptation au changement climatique, gestion apaisée et concertée des territoires et des systèmes agroalimentaires renforcés) se fera en complémentarité et en simultanéité pour permettre des opportunités économiques durables. Les effets transformatifs de ces actions seront renforcés également par la mise en place d'une bonne gouvernance publique du territoire, appuyée par le domaine prioritaire 1 et basée sur un emploi accru des systèmes d'observation satellite et d'informations géo-référencées. Ces actions plurisectorielles seront déclinées en trois axes d'intervention présentés ci-après.

La préservation de la biodiversité, la bonne gouvernance et la gestion durable des ressources naturelles, seront alignées avec la stratégie du pacte vert en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Les actions viseront la préservation et le rétablissement des écosystèmes fragiles et de la biodiversité en assurant la promotion de la protection et de l'utilisation durable, la délégation de gestion, et la connectivité entre les Parcs Nationaux et aires protégées. Les actions chercheront également à soutenir une gestion concertée et apaisée du territoire (planification et négociations territoriales, lutte contre la mauvaise gouvernance foncière, accès et sécurisation foncière, schéma régional et local d'aménagement et de développement durable du territoire, implication des communes et communautés en utilisant les TIC le cas échéant). Une priorité d'intervention concernera par ailleurs l'appui et la promotion de la bonne gouvernance forestière, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV FLEGT et la poursuite de synergies d'actions et instruments, la gestion légale et durable des forêts, la lutte contre la déforestation, la reforestation (reboisement et plantations).

L'appui aux systèmes agricoles et agroalimentaires consistera à soutenir la transition vers des systèmes agroalimentaires durables, conformément aux objectifs de la stratégie européenne "De la ferme à la table" et aux ODD. Ces appuis aux systèmes alimentaires et de production agricoles et animales viseront à garantir la sécurité alimentaire et la nutrition et le respect de l'environnement. Ils prendront également en compte la valorisation des bassins de production pour appuyer les filières agropastorales, dans une démarche agro-écologique et par le renforcement des exploitations familiales agricoles. La promotion de l'agriculture biologique et des pratiques agricoles qui réduisent l'utilisation des pesticides seront également encouragées. Un accent sera mis sur la production durable et les actions qui visent à éliminer la déforestation et les pratiques socialement inacceptables dans les chaînes de valeur agricole (particulièrement celle du cacao). Des initiatives spécifiques seront orientées vers l'autonomisation des femmes, notamment à travers le développement des chaînes de valeur climato-intelligentes et inclusives.

L'adaptation des territoires ruraux au changement climatique appuiera les stratégies d'adaptation (diagnostic de vulnérabilité des territoires, indicateurs de suivi, bonnes pratiques d'adaptation, stratégie de mobilisation, accès à l'eau, etc.), et soutiendra l'application des décisions de réaménagement favorables à la résilience climatique, dans une logique d'agriculture intelligente face au climat (AIC) et de réhabilitation de territoires et infrastructures rurales dégradés.

Les interventions pourront s'appuyer, quand c'est approprié, sur l'emploi des technologies numériques d'observation du territoire afin d'assurer l'analyse pertinente des enjeux et une meilleure appréciation de la dimension de chaque enjeu, urbain ou rural.

L'amélioration en terme d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes, piliers de la sécurité alimentaire des ménages ruraux, sera un objectif poursuivi, particulièrement dans un contexte où les normes sociales sont souvent plus conservatrices qu'en ville.

Transition énergétique (code CAD 230)

La consommation d'énergie au Cameroun reste modeste en comparaison de celle des pays industrialisés (0,4 tonnes d'équivalent pétrole – TEP - par habitant au Cameroun contre 3,1 TEP par habitant dans les pays de l'UE). Cette faible consommation d'énergie s'explique, entre autre, par une activité productive plus réduite. Toutefois, le pays dispose de ressources d'énergies renouvelables suffisantes pour accompagner un développement économique vert. Il faut pour cela assurer en priorité la poursuite des efforts en matière d'électrification « on » et « off-grid » d'origine hydraulique et solaire en veillant à assurer la soutenabilité et la modernisation des services de production, transport et distribution d'électricité ainsi qu'un accès à l'électricité facilité pour le plus grand nombre, avec un accent particulier pour les femmes, contribuant ainsi au développement d'activités productives décarbonées. Les efforts se concentreront également sur le développement d'un cadre réglementaire adapté à l'investissement du secteur privé, et au renforcement des capacités des acteurs publics pour la régulation et gestion d'un réseau moderne d'électricité.

D'autre part, les efforts en matière de renfort du réseau électrique devront être accompagnés d'un soutien concernant l'efficacité des usages énergétiques. Cela concerne non seulement les usages de l'électricité, mais aussi l'emploi de la biomasse, qui constitue 70% du mix énergétique primaire du pays, et reste une source d'énergie primordiale dans les zones rurales. Cette approche pourra également être complétée par un appui à la remise en question de la production et l'usage actuel des combustibles fossiles, afin de réduire les émissions du secteur pétrolier, réduire les subsides vers les énergies fossiles et limiter, voire réduire leur contribution à la croissance économique.

La mise en œuvre de ces priorités sera effectuée en cohérence avec les autres sous-secteurs et domaines prioritaires (ciblage géographique pour le soutien au secteur électrique, et soutien complémentaire aux autres secteurs prioritaires pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction de l'emploi des combustibles fossiles) et en complémentarité avec la priorité régionale sur l'énergie durable.

2.3.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

1. Accompagner le développement économique et social des villes tout en réduisant leur impact environnemental et climatique par habitant et en augmentant leur résilience au changement climatique, afin de contribuer à la croissance économique et l'amélioration du cadre de vie des populations, y compris et en particulier des femmes et des groupes vulnérables, en milieu urbain.
2. Assurer le développement durable des territoires ruraux en garantissant une croissance inclusive et un usage responsable des ressources naturelles.
3. Accompagner le Cameroun dans la décarbonation de son économie en généralisant l'accès à l'énergie durable et une consommation plus efficace.

2.3.2. Résultats escomptés par objectif spécifique

R1.1 Renforcement de la gouvernance du secteur urbain et du cadre de dialogue sur les aspects du développement urbain, en lien avec un processus efficace de décentralisation.

R1.2 Amélioration de la capacité des villes, communautés et collectivités Territoriales Décentralisées à gérer leur territoire et à mobiliser et/ou gérer des fonds (toutes sources confondues) pour le financement de projets ou investissements verts en milieu urbain.

R1.3 Amélioration de la qualité de vie des populations urbaines, notamment des femmes et groupes vulnérables, impactées positivement par les projets d'infrastructures urbaines.

R2.1 Amélioration de la préservation de la biodiversité et la bonne gouvernance des ressources naturelles (région du Septentrion et forêts du Bassin du Congo).

R2.2 Amélioration des systèmes agricoles et alimentaires résilients avec le renforcement des exploitations familiales agricoles économiquement viables et ayant un accès aux marchés.

R2.3 Promotion des territoires ruraux résilients au changement climatique.

R3.1 Augmentation de la capacité de production électrique d'origine renouvelable installée avec le soutien de l'Union européenne.

R3.2 Augmentation du nombre des ménages, y compris ceux de personnes vulnérables, disposant d'un accès à l'électricité avec le soutien de l'UE grâce à une nouvelle connexion ou une connexion améliorée.

Les principaux risques qui pèsent sur l'atteinte des objectifs de cette aire prioritaire sont liés, comme pour les autres priorités, à la gouvernance et en particulier la gestion non-durable des ressources naturelles, privilégiant des intérêts particuliers à court terme à l'intérêt général à moyen et long terme. L'UE s'efforcera donc en *Team Europe* de suivre de près les processus de réformes menant à **une amélioration de la gestion durable des ressources naturelles**, y compris à travers le dialogue politique et un éventuel appui budgétaire.

Les autres risques identifiés sont :

- (i) La faible promotion d'une croissance verte et durable ;
- (ii) Le rythme des réformes structurelles en faveur d'un modèle de croissance et de taxation plus verte ;
- (iii) Le besoin d'insuffler le changement, en particulier en matière de distribution des ressources budgétaires par région, notamment à travers une décentralisation effective ;
- (iv) L'évolution de la situation sécuritaire dans les régions en crise y compris l'Extrême-Nord et le bassin du lac Tchad et dans la zone forestière frontalière à la RCA.

En plus des mesures envisagées sous les deux premiers domaines d'intervention, les mesures d'atténuation suivantes seront appliquées : dialogue politique en équipe Europe et appui à la reformulation et à la mise en œuvre effective des CDN, appui au développement d'une stratégie nationale de l'urbanisation et de l'habitat, appui à la mise en œuvre effective de la décentralisation au niveau urbain, y compris à travers un éventuel appui budgétaire, une approche concertée des bailleurs (comme avec la stratégie pour le relèvement et la consolidation de la paix dans les régions du Septentrion et de l'Est du Cameroun) pour faire levier pour ce changement et une approche complémentaire avec des actions sur les enveloppes régionales/globales. Le Cameroun sera en outre encouragé à assurer un rôle de chef de file régional sur les questions environnementales et de protection de la biodiversité.

2.3.3. Indicateurs par résultat escompté

Voir cadre d'intervention en annexe.

2.3.4. Possible utilisation du blending et des garanties pour des investissements sur EFSD+

Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de EUR 25 millions pourrait être utilisé [entre 2021 et 2024] pour provisionner des opérations de garanties du FEDD+, y inclus dans ce domaine prioritaire. Les meilleurs potentiels se situent sans doute sur les secteurs 3.1 (urbain, économie circulaire des déchets et services publics, mobilité et connectivité) et 3.3 (transition énergétique) de l'aire prioritaire 3.

2.4. Propositions d'initiatives « Équipe Europe » pays

La Délégation au Cameroun, en accord avec les États membres, représentés sur place, propose une Initiative «Équipe Europe» territoriale intitulée « **Pacte vert et résilience des régions du Septentrion** » qui sera centrée sur les trois régions du Septentrion du Cameroun (régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua) et qui pourrait bénéficier d'une allocation indicative de l'ordre de 30% du PIM (approximativement € 55 million) sans prendre en compte l'impact des actions plus transversales en appui à la décentralisation et la gestion durable des ressources naturelles, y compris à travers un éventuel appui budgétaire.

La sécurité, la stabilité et le développement de ce territoire qui fait, pour une grande part, partie du Bassin du Lac Tchad et donc présente des caractéristiques très spécifiques à cette zone fragile du point de vue climatique, environnemental et sécuritaire, sont une priorité politique forte pour l'UE et ses États Membres.

Il s'agira d'éviter que, notamment suite à l'approfondissement des disparités socio-économiques et des tensions ethniques, territoriales et religieuses, la partie Nord du Cameroun devienne un terrain encore plus fertile à Boko Haram ou d'autres groupes terroristes pour faire émerger "un califat" dans cette région des 3 frontières (Cameroun/Nigéria/Tchad). Au-delà de sa contribution à la stabilité de cette région, une action forte et coordonnée de l'Union européenne et des États membres permettrait aussi de se focaliser sur les trois régions

les plus en retard en matière d'indice de développement humain au Cameroun, dont une très densément peuplée (l'Extrême-Nord). Cette initiative permettra également de lutter contre les fortes disparités territoriales, de prévenir les effets du changement climatique et la nouvelle dégradation des ressources naturelles et son corollaire, une insécurité alimentaire et nutritionnelle grandissante, tout en prenant en considération les complexités existantes en termes de déplacements humains et de migrations transfrontalières liées à la situation socio-sécuritaire.

Capitaliser sur l'action déjà entreprise au cours de la période 2014-2020 dans les trois régions du Nord Cameroun par l'UE et les États membres, entre autres sous financement du Fonds fiduciaire d'Urgence permettrait non seulement de fournir un cadre directement opérationnel au processus de programmation conjointe, mais également d'avoir un impact plus fort sur la résilience des populations et in fine sur le développement de ces trois régions interdépendantes, le tout dans le cadre du nexus humanitaire-développement-paix.

Cette initiative est donc une opportunité de fédérer les acteurs pour le déploiement des priorités de la Commission, et notamment le pacte vert au niveau local, et la Stratégie globale pour l'Afrique. Pour contribuer à la finalité de l'initiative, les quatre objectifs prioritaires suivants seront poursuivis :

- Promotion des territoires résilients au changement climatique ;
- Initiative NaturAfrica et Aménagement du Territoire : gestion concertée et apaisée des ressources ;
- Appui aux systèmes alimentaires et de production agricoles et animales ;
- Amélioration des opportunités économiques, autonomisation des femmes et création des emplois verts pour les jeunes.

Le projet d'Accompagnement du Bassin Cotonnier financé par le 11^{ème} FED sous cofinancement UE et allemand démarre fin 2020 et touche aux trois zones concernées par l'initiative. Il s'inscrit dans une planification territoriale renforcée, une approche paysage et intégrée agro-sylvo pastorale comprenant également la chaîne de valeur coton et un volet investissement en mixage prêts-dons, tout en protégeant la biodiversité et écosystèmes (trois Parc nationaux et zones d'intérêts cynégétiques).

Par ailleurs, les opérations appuyées par la France s'intègrent dans cette dynamique territoriale, à travers différents projets, notamment le programme Capitales régionales (infrastructures urbaines gérées par les capitales de région, notamment Maroua et Garoua), le programme Transfagri (appui financier et non-financier aux PME de transformation agricole) et les programmes Afop (formation professionnelle agricole et insertion des jeunes) et Acefa (accompagnement technico-économique aux EFA).

Les activités de la coopération allemande dans le domaine de la bonne gouvernance et de la décentralisation se concentrent déjà sur la réforme des finances publiques au niveau national et local, la modernisation du système d'état civil, et le soutien à la mise en œuvre de la décentralisation dans le cadre du développement local, y compris l'investissement dans les infrastructures à travers le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM). Une approche intégrée pourrait donc renforcer les initiatives de développement décrites ci-dessus.

Pour la mise en œuvre de l'initiative à venir, de tels partenariats sont envisagés de nouveau, de même qu'une combinaison des différents instruments de coopération technique et financière européenne, allant des dialogues sectoriels et de la mobilisation des fonds programmables jusqu'à la combinaison des instruments financiers tel que le mixage prêt-don et garanties pour des investissements structurants, en mobilisant aussi la BEI et les institutions financières des États membres, ce qui pourrait aussi servir de catalyseur à d'éventuels investissements domestiques et étrangers privés. Avec la présence de plusieurs centaines de milliers de déplacés internes et de réfugiés, l'initiative reposera également sur l'analyse et la prise en compte du triple nexus sécurité - humanitaire - développement.

L'initiative pourrait servir de levier pour un rééquilibrage du budget de l'État en faveur du Septentrion afin de corriger les inégalités territoriales actuelles. Un dialogue politique concerté avec les États membres et des messages coordonnés seraient nécessaires à cette fin. Une forme d'engagement mutuel avec l'État et d'actions coordonnées avec les autres partenaires techniques et financiers (BM, BAD, NU, etc.) et les forces vives de ces régions devraient être recherchés au cours de la phase de la programmation pour augmenter son impact transformatif.

La France et l'Allemagne, se sont dit prêts à s'engager sur cette initiative Septentrion couvrant les trois régions, suite à une réunion de Chefs de Mission en septembre, sans être en mesure de prendre d'engagements financiers concrets à ce stade (voir section 1.5). Les autres États membres présents au Cameroun ont été consultés et ont également adhéré à cette approche.

La contribution indicative de l'UE à cette TEI (55 MEUR pour la période 2021–2024) est soumise à la confirmation des contributions indicatives significatives des partenaires de l'Equipe Europe dans les meilleurs délais. En l'absence de confirmation, la contribution indicative de l'UE peut être réorientée conformément aux domaines prioritaires du PIM et à leurs allocations. L'obligation de l'Union et des États membres de coordonner leurs politiques de développement à la suite d'initiatives de la Commission à cet effet, conformément à l'article 210 du TFUE, s'applique toujours.

Enfin cette initiative pourrait être complétée par des initiatives Équipe Europe au niveau régional pour la sécurité dans le bassin du lac Tchad, la gestion de l'eau, la gestion des migrants, réfugiés et déplacés internes, ou touchant à la régulation de la transhumance transfrontalière et la préservation des paysages/ aires protégées.

3. Mesures d'appui

3.1. Mesures en faveur de la société civile

Pour appuyer de manière transversale les capacités d'engagement intégrées de la société civile par rapport aux grands domaines prioritaires de l'UE, un appui ciblé sera apporté au renforcement des réseaux et plateformes de la société civile dans les domaines et secteurs prioritaires choisis au niveau géographique (*ex* : genre, finances publiques, pacte vert et changement climatique, paix et stabilisation, etc.). Il s'agit notamment de renforcer leur fonctionnement (*ex* : coordination entre réseaux, plateformes, actions communes, services aux membres, etc.), ainsi que leurs capacités techniques et d'intervention dans lesdits domaines. Il s'agira en outre, de renforcer leurs capacités de mobilisation, de plaidoyer et de communication pour développer leur potentiel d'analyse des politiques publiques et d'influence des réformes, d'activisme et d'engagement sur ces thématiques, y compris avec des appuis en matière d'accès et utilisation efficace des moyens digitaux et culturels, et des réseaux sociaux (y compris lutte contre la désinformation). Les réseaux seront ciblés afin d'encourager l'action collective de plusieurs acteurs, en continuation du travail déjà entamé avec le FED et en complémentarité avec les programmes thématiques prévues pour la prochaine période.

Il serait souhaitable que dans chaque domaine au moins deux ou trois réseaux soient mis en compétition, pour un financement complémentaire pour des actions "verticales", afin de donner l'opportunité de mettre en œuvre les capacités acquises. Au niveau central, cela pourrait concerner la contribution des réseaux à l'élaboration des politiques gouvernementales, et/ou la participation à un dialogue sectoriel avec le gouvernement. Au niveau local, les réseaux s'activeront sur deux fronts en s'appuyant notamment sur les organisations de base. D'une part, en collaboration avec les autorités territoriales décentralisées (régions, communautés urbaines, villes et communes), ils identifieront et mettront en œuvre des activités de proximité avec les populations.

D'autre part, il y aura un travail pédagogique et de sensibilisation notamment dans les écoles et centres éducatifs sur les thématiques du PIM (*ex* : programmes d'éducation civique). À partir de ce travail, une formation/coaching de jeunes leaders à travers des activités spécifiques en faveur de leur implication dans la gouvernance locale, régionale et nationale dans les domaines de spécialisation de chaque réseau pourra être envisagée. Les OSC consultées ont également requis un appui pour des actions de contrôle, de monitoring, de renforcement des capacités et de connaissances techniques.

À titre indicatif, les résultats escomptés seraient les suivants :

- a) Les réseaux sont formés et capables d'interagir de manière constructive avec différents acteurs sur les thématiques des domaines prioritaires de la programmation de l'UE, notamment le Gouvernement et les autorités locales, et de mobiliser les organisations de base et la citoyenneté en général pour mener des actions pertinentes à chaque niveau.
- b) Les réseaux améliorent leurs capacités d'organisation interne, d'action et d'interaction avec les pouvoirs publics à différents niveaux, afin d'acquérir leur adhésion à travailler de manière constructive avec les OSC/réseaux.
- c) Les organisations de base sont mieux structurées et capables d'interagir avec les autorités locales sur les sujets identifiés; et la jeunesse est sensibilisée sur les domaines et approches choisies par l'UE, afin de promouvoir l'activisme en soutien à ces thématiques (approche «*campaign with us*» et création d'un «*youth sounding board*»).

3.2. Facilité de coopération

3.2.1. Assistance technique ponctuelle

Ce volet permettra d'appuyer le partenariat UE-Cameroun au moyen d'une assistance ponctuelle à travers un appui :

- au développement des capacités et le renforcement des institutions camerounaises, notamment au moyen d'assistance technique, d'échange d'expertise publique tels que TAIEX, ou la coopération décentralisée entre collectivités territoriales européennes et camerounaises, le jumelage, la coopération culturelle ou en matière de recherche ;
- à un mécanisme de coordination nationale ;
- aux dialogues stratégiques: événements, conférences, études, bourses, plateformes d'échange, voyage d'études pour soutenir les dialogues sectoriels débouchant sur des réformes politiques et l'engagement avec les gouvernements et d'autres parties prenantes;
- au cadre de coordination sectorielle nationale pour les domaines et secteurs prioritaires de notre programmation ou de l'initiative Équipe Europe, en particulier lorsque l'UE et ses États membres auront un rôle de coordination ou de représentation des Partenaires techniques et financiers, que ce soit dans le cadre de l'architecture de coordination de la SD 30 ou d'autres cadres avec le secteur privé ;
- à la participation du pays aux programmes de l'UE et la coopération avec les agences de l'UE ;
- au processus de programmation conjointe et de coordination de l'Équipe Europe au niveau du pays ;
- à la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de la coopération et du partenariat de l'Union Européenne / de l'Equipe Europe, y compris au moyen d'études et d'assistance technique. Aux études sectorielles pertinentes.

3.2.2. Diplomatie publique

Des initiatives de diplomatie publique à long terme permettant de s'engager durablement avec nos publics cibles et nos partenaires (au-delà du cycle de vie des projets de coopération) seront soutenues. Ces activités sont essentielles pour établir la confiance, améliorer la compréhension de l'UE, soutenir la mise en œuvre de nos priorités politiques et, de manière générale, faciliter la complémentarité des efforts politiques et diplomatiques (y compris les diplomaties économique, climatique, culturelle, scientifique, ERASMUS+, etc).

Ces initiatives pourraient viser les jeunes, les universitaires, les personnes d'influence (par exemple, les médias, les groupes de réflexion, le monde des affaires), la société civile et les acteurs culturels. Les résultats d'une enquête d'opinion sur la perception de l'UE au Cameroun permettront d'élaborer une stratégie ciblée à moyen terme exploitant les forces du pays, et notamment un enseignement tertiaire bien développé, la participation déjà active dans Erasmus+, la présence de centres de formation et de recherche régionaux, un secteur culturel dynamique et trois EUNIC présents sur le terrain.

3.2.3. Communication et visibilité

En complément des activités de presse et d'informations dans la Délégation, la facilité pourra également financer des activités de communication ponctuelles, en particulier en matière de lutte contre la désinformation, de visibilité concernant la coopération de l'UE (événements, production de matériel pour réseaux sociaux, campagnes digitales, etc.).

4. Aperçu financier

Bien que la durée de ce PIM soit de sept ans, les dotations indicatives pour le Cameroun et pour chacun des domaines prioritaires et mesures d'appui figurant dans le tableau ci-dessous ne sont fournies que pour la période 2021-2024. Les dotations indicatives pour la période 2025-2027, ainsi que la modification éventuelle d'autres éléments substantiels du présent PIM, feront l'objet d'une décision de l'UE. Cette décision devrait être précédée d'un examen de la mise en œuvre du présent PIM, qui devrait inclure un dialogue avec les autorités et les autres parties prenantes du Cameroun

Montant indicatif pour la première période du PIM jusqu'en 2024 (en million €)

| | | |
|---|------------|---------------|
| <i>1/ Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation</i> | 36 | 20 % du total |
| <i>2/ Croissance inclusive et emplois durables</i> | 32 | 18% du total |
| <i>3/ Pacte vert : développement durable et action pour le climat</i> | 98 | 55% du total |
| <i>- Mesures d'appui</i> | 12 | 7% du total |
| TOTAL pour la période indiquée* | 178 | 100% |

* Suivant confirmation lors de la phase de mise en œuvre, il est attendu que sur le montant total de EUR 178 millions, un montant indicatif de EUR 25 millions sera utilisé entre 2021 et 2024 pour approvisionner les garanties EFSD+.

Annexes

Cadre d'intervention

Matrice des donateurs montrant les dotations indicatives actuelles par secteur

Annexe 1. Cadre d'intervention

| Domaine prioritaire 1: Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation | | |
|---|--|---|
| Objectif spécifique n° 1: Appuyer à travers tous les instruments à notre disposition (y compris le dialogue politique et un éventuel appui budgétaire) et suivant l'approche Équipe Europe la mise en œuvre d'un processus de décentralisation effectif et crédible, en mettant l'accent sur la correction d'inégalités territoriales et la modernisation, l'amélioration et la réforme de l'administration publique à différents niveaux pour la mettre au service des citoyen(ne)s ; l'obtention de gains d'efficacité des services à la population (en particulier aux groupes les plus vulnérables) ; et l'intégration d'une approche inclusive dans le cadre des politiques publiques décentralisées. | | |
| Résultats escomptés | Indicateurs | Valeurs de référence et sources de vérification |
| a) Des progrès sont enregistrés dans la clarification des rôles et responsabilités entre les niveaux local/régional/central, et/ou l'allocation de ressources adéquates au niveau administratif approprié, avec des actions concrètes pour travailler vers une budgétisation multi-niveaux et transparente, orientée vers la lutte contre la corruption et sensible au genre. | <p>a1) Nombre d'initiatives financées par l'UE soutenant la mise en œuvre de réformes politiques, économiques et sociales et d'accords conjoints avec les pays partenaires (EURF 2).</p> <p>a2) Part des ressources budgétaires ordinaires de l'état transférées vers les entités décentralisées afin de réduire les inégalités territoriales.</p> | <p>Référence : 0 Cible : Au moins 2 initiatives - à déterminer via les documents d'actions des plans annuels d'actions et programmes subséquent(s) Source(s): M&E system for EU-funded interventions</p> <p>Référence : 1,5% (SND30 <i>baseline</i> 2018) Cible : Au moins 10% (SND30, <i>target</i> 2023-25) Source(s) : Loi de Finance et rapports annuels d'exécution, Suivi SND30</p> |

| | | |
|--|--|---|
| <p>b) Les capacités et compétences techniques des autorités décentralisées sont améliorées, y compris en matière de numérique, pour être en mesure d'impulser une véritable politique de développement local durable et améliorer la délivrance effective de services essentiels sur le territoire.</p> | <p>b1) Nombre de personnes bénéficiant directement des interventions soutenues par l'UE qui visent à réduire les inégalités sociales et économiques (EURF 2).</p> <p>b2) Nombre de personnes soutenues par l'UE avec un accès amélioré à des services gouvernementaux numériques (EURF 2).</p> | <p>Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d'actions des plans annuels d'actions et programmes subséquent(s) Source(s): M&E system for EU-funded interventions</p> <p>Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d'actions des plans annuels d'actions via les documents d'actions des plans annuels d'actions et programmes subséquent(s) Source(s): M&E system for EU-funded interventions</p> |
| <p>c) La transparence et la redevabilité des structures de gouvernance démocratique sont améliorées, et les processus de consultation et engagement efficaces de la société civile sont établis et pérennisés dans la politique et la prise de décision locale, ce qui favorise l'amélioration de la participation citoyenne, l'inclusion/cohésion sociale, et la prévention de conflits lorsque c'est pertinent.</p> | <p>c) Nombre d'organisations de la société civile bénéficiant (ou touchées par) le soutien de l'UE qui participent dans un cadre de dialogue structuré avec les autorités publiques (adaptation EURF 2)</p> | <p>Référence : 0 Cible : au moins 10% des OSC et au moins 50% des réseaux renforcées par l'UE participent dans un cadre de dialogue structuré avec les autorités publiques - via les documents d'actions des plans annuels d'actions et programmes subséquent(s) Source(s): <i>M&E system for EU-funded interventions</i>, suivi de la Feuille de Route de la Société Civile</p> |
| <p>Objectif spécifique n° 2 : Accompagner le renforcement effectif de la résilience, de l'inclusion et de la cohésion sociale, et de la coexistence pacifique au niveau local et national pour avancer vers la stabilisation des zones à risque et la construction d'une paix durable au Cameroun.</p> | | |
| <p>Résultats escomptés</p> | <p>Indicateurs</p> | <p>Valeurs de référence et sources de vérification</p> |
| <p>a) La prévention, la gestion et la résolution de conflits entre les communautés sont promues en lien avec le processus de décentralisation inclusif, y inclus les mécanismes de dialogue, médiation et réconciliation.</p> | <p>a) Nombre de personnes ayant directement bénéficié d'interventions soutenues par l'UE visant spécifiquement à appuyer la consolidation de la paix post-conflit civile et/ou la prévention des conflits (EURF 2).</p> | <p>Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d'actions des plans annuels d'actions et programmes subséquent(s) Source(s): <i>M&E system for EU-funded interventions</i> ; suivi de la Feuille de Route de la Société Civile</p> |

| | | |
|---|--|--|
| <p>b) La résilience et le relèvement pacifique des communautés les plus à risque et/ou affectées par les crises sécuritaires (en particulier, les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et de l'Extrême Nord ou de l'Est) sont renforcés en accroissant les efforts de protection, autonomisation et inclusion sociale surtout des groupes plus vulnérables dans une optique de nexus Humanitaire-Développement-Paix.</p> | <p>b) Nombre de migrants, de réfugiés et de personnes déplacées de force ou autre individus dans les communautés hôtes, protégés ou aidés avec le soutien de l'UE (EURF 2).</p> | <p>Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d'actions des plans annuels d'actions et programmes subséquent(s) Source(s): <i>M&E system for EU-funded interventions</i> ; suivi de la Feuille de Route de la Société Civile</p> |
| <p>c) La redevabilité et la confiance entre la population civile, les forces de sécurité et défense, et les autorités de l'État sont restaurées notamment dans les zones de conflit, dans une approche axée sur les droits en prenant en considération la dimension régionale.μ</p> | <p>c) Nombre de personnes ayant directement bénéficié d'interventions soutenues par l'UE visant spécifiquement à appuyer la consolidation de la paix post-conflit civil et/ou la prévention des conflits (EURF 2).</p> | <p>Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d'actions des plans annuels d'actions et programmes subséquent(s) Source(s): <i>M&E system for EU-funded interventions</i> ; suivi de la Feuille de Route de la Société Civile</p> |

Objectif spécifique n° 3 : Promouvoir la participation citoyenne par une approche inclusive, en donnant aux individus la possibilité d’agir en tant qu’acteurs et auteurs de changement, en préservant l’espace civique pour la société civile et pour la population en général, et en défendant la consolidation de la démocratie et les droits humains avec une attention particulière pour la promotion de l’égalité de genres.

| Résultats escomptés | Indicateurs | Valeurs de référence et sources de vérification |
|--|---|--|
| <p>a) Les organisations actives en matière de droits et les défenseur(e)s de droits humains parviennent à mener leurs actions dans un environnement perçu comme moins contraignant que par le passé.</p> | <p>a) Nombre d'organisations locales/de base de la société civile bénéficiant (ou touchées par) le soutien de l'UE (EURF 2).</p> | <p>Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d’actions des plans annuels d’actions et programmes subséquent(s) Source(s): <i>M&E system for EU-funded interventions</i> ; suivi de la Feuille de Route de la Société Civile.</p> |
| <p>b) Des outils et actions spécifiques sont développés par les autorités publiques et les acteurs sociaux en faveur de l’égalité de genres, notamment les actions pour améliorer l’analyse et l’intégration de cette dimension dans les espaces et politiques publiques afin d’appuyer l’autonomisation et la représentation des femmes, et lutter de manière structurée et institutionnalisée contre les violences faites aux femmes et aux filles.</p> | <p>b) Nombre de personnes bénéficiant de programmes financés par l’UE pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste (EURF 2).</p> | <p>Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d’actions des plans annuels d’actions et programme(s) subséquent(s) Source(s): <i>M&E system for EU-funded interventions</i> ; suivi de la Feuille de Route de la Société Civile</p> |

| Domaine prioritaire 2: Croissance inclusive et emplois durables et secteur privé | | |
|--|--|---|
| Objectif spécifique n° 1: Renforcer la formation professionnelle et technique qualifiante adaptée aux besoins du marché de l'emploi, y compris les compétences numériques, favorisant l'insertion des jeunes, des femmes et groupes vulnérables, et/ou appuyant leurs capacités à lancer leur propre activité génératrice de revenus. | | |
| Résultats escomptés | Indicateurs | Valeurs de référence et sources de vérification |
| a) La capacité de provision de services de formation professionnelle de qualité et adaptées aux besoins du marché, par les prestataires de formation professionnelle publics ou privés, est renforcée. | a) Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière de formation professionnelle et de développement des compétences, soutenues par l'UE dans des institutions ou sur le lieu de travail: (a) toute formation professionnelle et développement des compétences, (b) seulement la formation professionnelle et le développement des compétences pour | Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d'actions des plans annuels d'actions et programmes subséquent(s) Source(s): <i>M&E system for EU-funded interventions</i> |
| b) La capacité des structures d'accompagnement et des structures d'intermédiation financières pour les MPME sont renforcés et la qualité de leurs services est améliorée. | b) Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE: (a) entreprises, (b) particuliers (tous les services financiers), (c) particuliers (services financiers numériques) (EURF 2). | Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d'actions des plans annuels d'actions et programmes subséquent(s) Source(s): <i>M&E system for EU-funded interventions</i> |

Objectif spécifique n° 2 : Contribuer à l'émergence d'un climat des investissements et un environnement des affaires attractifs qui crée un cadre légal équitable pour les intervenants (level-playing field), favorise l'initiative privée, privilégie une fiscalité non-prédatrice orientée vers le développement, et permet d'attirer des investissements.

| Résultats escomptés | Indicateurs | Valeurs de référence et sources de vérification |
|--|--|---|
| a) Le climat d'investissement et l'environnement des affaires sont améliorés grâce aux réformes réglementaires et administratives prises, y compris à travers la gouvernance digitale. | a) Performance du Cameroun selon les indicateurs de mesure du climat des affaires promus par les organisations internationales. | Référence: Indice <i>Doing Business</i> : 47,23 (SND30 <i>baseline</i> 2018), 46,1 (2020). Cible : Indice <i>Doing Business</i> 55 (SND30 p.188, <i>target</i> 2023-25) Source(s): Cadre de Suivi SND30; <i>World Bank "Doing Business"</i> (https://www.doingbusiness.org/en/data) Note : Des indicateurs comparables avec les anciens indices devraient être proposés par la Banque, et ils seront utilisés. Autrement, le indicateur du General European Results Framework : « Nombre de processus liés aux pratiques des pays partenaires en matière de commerce, d'investissements et d'affaires, ou à la promotion de la dimension extérieure des politiques internes de l'UE ou de l'intérêt de l'UE, qui ont été influencés » pourrait également être considéré. |

Objectif spécifique n° 3 : Accompagner la formalisation et la compétitivité des MPME camerounaises pour améliorer leur capacité à générer des bénéfices, à créer des emplois formels et à accéder à des services financiers innovants et adaptés à leurs besoins, et appuyer la mise en œuvre de l'APE et d'autres accords commerciaux pertinents afin d'ouvrir l'accès aux marchés et d'intensifier et diversifier les exportations notamment vers l'UE et la ZLECAF

| Résultats escomptés | Indicateurs | Valeurs de référence et sources de vérification |
|---------------------|-------------|---|
|---------------------|-------------|---|

| | | |
|---|--|---|
| <p>a) La formalisation, la compétitivité, y compris dans le cadre de leur transition verte et digitale, et la productivité et capacité de génération d'emploi des MPME sont renforcées, notamment à travers l'amélioration de la chaîne logistique et la capacité des entreprises à se conformer aux standards (techniques, sanitaires et phytosanitaires) et aux normes internationales.</p> | <p>a1) Nombre de micro, petites et moyennes entreprises appliquant des pratiques de consommation et de production durables avec le soutien de l'UE (EURF2).</p> <p>a2) Nombre: (a) d'emplois, (b) d'emplois "verts", soutenus/maintenus par l'UE désagrégés par sexe (EURF 2).</p> | <p>Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d'actions des plans annuels d'actions et programmes subséquent(s) Source(s): <i>M&E system for EU-funded interventions</i></p> <p>Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d'actions des plans annuels d'actions et programmes subséquent(s) Source(s): <i>M&E system for EU-funded interventions</i></p> |
| <p>b) Le commerce avec l'UE et la ZLECAf est stimulé grâce à la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de mise en œuvre de l'APE, de la Stratégie Nationale de mise en œuvre de la ZLECAf et de la Stratégie Nationale des Exportations.</p> | <p>b) Nombre de processus liés aux pratiques des pays partenaires en matière de commerce, d'investissements et d'affaires, ou à la promotion de la dimension extérieure des politiques internes de l'UE ou de l'intérêt de l'UE, qui ont été influencés (EURF 2).</p> | <p>Référence : 0 Cible : à déterminer par via les documents d'actions des plans annuels d'actions et programmes subséquent(s) Source(s): <i>M&E system for EU-funded interventions</i>, suivi des Stratégies Nationales de référence</p> |
| <p>Domaine prioritaire 3: Pacte vert : développement durable et action pour le climat</p> | | |
| <p>Objectif spécifique n° 1: Accompagner le développement économique et social des villes tout en réduisant leur impact environnemental et climatique par habitant et en augmentant leur résilience au changement climatique, afin de contribuer à la croissance économique et l'amélioration du cadre de vie des populations, y compris et en particulier des femmes et des groupes vulnérables, en milieu urbain</p> | | |
| <p>Résultats escomptés</p> | <p>Indicateurs</p> | <p>Valeurs de référence et sources de vérification</p> |

| | | |
|--|--|---|
| <p>a) Renforcement de la gouvernance du secteur urbain et du cadre de dialogue sur les aspects du développement urbain, en lien avec un processus efficace de décentralisation.</p> | <p>a) Mise en place d'un cadre de dialogue interinstitutionnel (entre ministères et autorités locales) pour l'amélioration de la gouvernance sectorielle et la décentralisation.</p> | <p>Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d'actions des plans annuels d'actions, notamment le Document d'action « villes vertes » du PAA 2021 et programmes subséquent(s) Source(s): Mesures/politiques/plans élaborées ou révisées, Rapport de mise en œuvre, Certificats des formations, Accords signés, nombre de réunions de plateforme (s) de coordination, etc.</p> |
| <p>b) Amélioration de la capacité des villes, communautés et collectivités Territoriales Décentralisées à gérer leur territoire et à mobiliser et/ou gérer des fonds (toutes sources confondues) pour le financement de projets ou investissements verts en milieu urbain.</p> | <p>b) Nombre de plans d'urbanisme et/ou de projets urbains durables financés avec l'appui de l'UE.</p> | <p>Référence : 0 Cible : Au moins 3 - à finaliser via les documents d'actions des plans annuels d'actions, notamment le Document d'action « villes vertes » du PAA 2021 et programmes subséquent(s) Source(s): rapports d'activité, décompte de travaux, reportage photographiques etc.</p> |
| <p>c) Amélioration de la qualité de vie des populations urbaines, notamment des femmes et groupes vulnérables, impactées positivement par les projets d'infrastructures urbaines.</p> | <p>c) Nombre d'habitants de l'espace urbain impactés positivement par les projets (désagrégé par sexe et par vulnérabilité).</p> | <p>Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d'actions des plans annuels notamment le Document d'actions « villes vertes » par du PAA 2021 et programmes subséquent(s) Source(s): rapport sur la situation existante, rapports d'étape etc.</p> |
| <p>Objectif spécifique n° 2 : Assurer le développement durable des territoires ruraux en garantissant une croissance inclusive et un usage responsable des ressources naturelles</p> | | |
| <p>Résultats escomptés</p> | <p>Indicateurs</p> | <p>Valeurs de référence et sources de vérification</p> |

| | | |
|--|--|--|
| a) Amélioration de la préservation de la biodiversité et la bonne gouvernance des ressources naturelles (région du Septentrion et forêts du Bassin du Congo). | a) Zones des écosystèmes terrestres et d'eau douce sous i) protection, ii) gestion durable avec le soutien de l'UE (km ²) (EURF 2). | Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d'actions des plans annuels d'actions, et programmes subséquent(s) Source(s): <i>M&E system for EU-funded interventions</i> |
| b) Amélioration des systèmes agricoles et alimentaires avec le renforcement des exploitations familiales agricoles. | b) Nombre de petits exploitants touchés par les interventions soutenues par l'UE visant à accroître leur production durable, leur accès aux marchés et/ou la sécurité foncière (désagrégé par sexe et âge) (EURF 2). | Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d'actions des plans annuels d'actions et programmes subséquent(s) Source(s): <i>M&E system for EU-funded interventions</i> |
| c) Promotion des territoires ruraux résilients au changement climatique. | c) Écosystèmes agricoles, pastoraux ou agroforestiers où des pratiques de gestion durable ont été introduites avec le soutien de l'UE (km ²) (EURF 2). | Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d'actions des plans annuels d'actions et programmes subséquent(s) Source(s): <i>M&E system for EU-funded interventions</i> |
| Objectif spécifique n° 3 : Accompagner le Cameroun dans la décarbonation de son économie en généralisant l'accès à l'énergie durable et une consommation plus efficiente. | | |
| Résultats escomptés | Indicateurs | Valeurs de référence et sources de vérification |
| a) Augmentation de la capacité de production électrique d'origine renouvelable installée avec le soutien de l'Union européenne. | a) Capacité de production d'énergie renouvelable installée (MW) avec le soutien de l'Union européenne (EURF 2). | Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d'actions des plans annuels d'actions et programmes subséquent(s) Source(s): <i>M&E system for EU-funded interventions</i> |

| | | |
|---|--|--|
| <p>b) Augmentation du nombre des ménages, y compris ceux de personnes vulnérables, disposant d'un accès à l'électricité avec le soutien de l'UE grâce à une nouvelle connexion ou une connexion améliorée.</p> | <p>b) Quantité d'individus disposant d'un accès à l'électricité avec le soutien de l'UE grâce à une nouvelle connexion ou une connexion améliorée (EURF 2).</p> | <p>Référence : 0 Cible : à déterminer via les documents d'actions des plans annuels d'actions et programmes subséquent(s) Source(s): <i>M&E system for EU-funded interventions</i></p> |
|---|--|--|

Annexe 2. Matrices des donateurs (portefeuille de projets actifs)

| DAC | DAC Sector | EU | EU - Loan | FR | FR - Loan | DE | DE – Loan | IT | IT Loan | BE | SE | NL | Sum |
|-----|--|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
| | Unallocated | 25,333,333 € | | | | | | | | | | | 25,333,333 € |
| 930 | Refugiés dans les Pays Donneurs | | | | | 3,300,000 € | | | | | | | 3,300,000 € |
| 740 | Prévention catastrophes/Préparation à leur survenue | 2,312,570 € | | | | | | | | | | | 2,312,570 € |
| 730 | Reconstruction & Réhabilitation | | | | | | | | | | 50,232 € | | 50,232 € |
| 720 | Intervention d'Urgence | 15,484,962 € | | 10,000,000 € | | 9,072,616 € | | 2,800,000 € | | | 9,496,191 € | | 46,853,768 € |
| 600 | Actions se Rapportant à la Dette | | | | | | | | 22,867,353 € | | | | 22,867,353 € |
| 520 | Aide Alimentaire Dévelopmentale/Sécurité Alimentaire | | | | | 31,000,000 € | | 599,951 € | | | | | 31,599,951 € |
| 510 | Soutien Budgétaire | | | 163,400,000 € | | | | | | | | | 163,400,000 € |
| 430 | Autres Multisecteurs | 60,452,584 € | | 227,350,383 € | 85,000,000 € | 28,647,900 € | | 1,360,033 € | | | | | 402,810,900 € |
| 410 | Protection de l'Environnement Général | 14,596,182 € | | 4,430,231 € | | 61,000,000 € | | | | | 1,433,763 € | | 81,460,176 € |
| 330 | Politique Commerciale et Réglementations | 131,545 € | 11,350,000 € | | | 2,015,000 € | | | | | | | 13,496,545 € |
| 320 | Industries Manufacturières, Extractives, Construct | 8,953,927 € | | 27,891,667 € | 12,200,000 € | | | | | 500,000 € | | | 49,545,594 € |
| 310 | Agriculture, Sylviculture, Pêche | 195,194,034 € | | 158,154,496 € | | 110,645,000 € | | 800,000 € | | | | | 464,793,530 € |
| 250 | Entreprises et Autres Services | 5,002,410 € | | 16,575,000 € | 14,000,000 € | | | | | | | | 35,577,410 € |
| 240 | Banques et Services Financiers | | 19,000,000 € | 3,542,605 € | 58,000,000 € | | | | | | | | 80,542,605 € |
| 230 | Energie | 32,388,964 € | 85,000,000 € | | 230,000,000 € | | | | | | | | 347,388,964 € |
| 210 | Transports et Entreposage | 97,432,304 € | 65,000,000 € | | 116,000,000 € | | 5,500,000 € | | | | | | 283,932,304 € |
| 160 | Infrastructure et Services Sociaux Divers | 48,280,397 € | | 3,906,667 € | | | | | | | | | 52,187,064 € |
| 150 | Gouvernement & Société Civile | 50,305,989 € | | 59,645,339 € | | 56,970,887 € | 25,000,000 € | 2,616,279 € | | | 2,000,000 € | 1,250,000 € | 196,538,494 € |
| 140 | Distribution d'Eau et Assainissement | 342,206 € | 40,000,000 € | 18,000,000 € | 271,678,682 € | | | 1,795,000 € | | | | | 331,815,888 € |
| 130 | Politique en Matière de Population/Santé&Fertilité | 7,692,748 € | | | | 11,400,000 € | | | | | | | 19,092,748 € |
| 120 | Santé | 17,634,597 € | | 73,935,205 € | | 57,067,564 € | | 3,686,118 € | | 1,296,151 € | 5,182,692 € | 3,067,308 € | 158,802,326 € |
| 110 | Education | 9,359,514 € | | 86,670,000 € | 6,000,000 € | 66,436 € | | | | 7,703,998 € | | | 109,799,948 € |

| | | | | | | | | | | | | | |
|--|-------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|-------------|----------------|
| | TOTAL | 590,898,266 € | 220,350,000 € | 853,501,592 € | 792,878,682 € | 371,185,402 € | 30,500,000 € | 13,657,381 € | 22,867,353 € | 9,500,149 € | 18,162,879 € | 4,317,308 € | 2,923,501,703€ |
|--|-------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|-------------|----------------|

| Cameroun - flux d'aide des Pays européennes membres de OCDE DAC. | | | | | | | | | | | |
|--|----------------------|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|
| Disbursement 2014-2019 (EUR) | | | | | | | | | | | |
| Secteur | FR | GE | EC | EIB | UK | ES | IT | BE | SW | Other EU | Total |
| Éducation | 134.896.395 | 274.377.292 | | | 2.370.030 | 604.061 | 8.558.779 | 7.230.085 | 779.414 | 4.688.045 | 434.595.667 |
| Santé | | 25.628.323 | 5.948.357 | | 2.419.796 | 446.506 | 2.479.520 | 731.089 | | 745.634 | 38.399.224 |
| Pop. Politiques & Repro Health | | 28.190.227 | | | | 27.558 | 207.980 | 44.070 | | 607.961 | 29.077.797 |
| Eau et assainissement | 235.491.082 | | | 30.000.000 | | 407.944 | | | | 1.668.520 | 285.856.245 |
| Société Civile et Gouvernance | 11.936.043 | 44.685.638 | 41.556.730 | | 368.061 | 176.889 | 2.761.332 | | 314.056 | 954.882 | 102.787.457 |
| Outre infrastructure sociales et services | 12.078.285 | 5.263.198 | | | | | 3.152.551 | | | 835.823 | 21.329.857 |
| Transport and stockage | 115.655.174 | | 31.814.761 | | | | | | | | 148.946.997 |
| Énergies | 167.720.169 | | 10.654.966 | 30.000.270 | 8.331.742 | | 296.087 | | 54.210 | | 217.074.127 |
| Agriculture, forêts et and pêche | 19.410.992 | 52.677.846 | 143.575.425 | | 3.740.171 | | 1.110.194 | 65.748 | | 381.964 | 221.354.645 |
| Industrie, matières premières et mines, construction | | | 9.147.782 | | 1.126.599 | | | 249.373 | | 383.514 | 10.907.268 |
| Banque et services financières | | | | | 44.411.187 | | | | | | 44.411.187 |
| Commerce et tourisme | | | 17.059.959 | | | | | | | | 17.059.959 |
| Services | | | | | | | 238.026 | | 3.818.921 | | 4.056.946 |
| Protection environnemental | | 23.629.347 | 9.818.189 | | 2.712.743 | 210.195 | | 321.728 | | | 36.692.203 |
| Autres multi secteur | 258.250.514 | 17.711.316 | 24.623.696 | | | | | 745.403 | 72.870 | | 302.107.858 |
| Appuis budgétaire (générale) | 300.020.000 | | | | | | | | | | 300.020.000 |
| Sécurité alimentaire | | 16.923.543 | | | | | | | | | 16.923.543 |
| Emergence | | 6.499.852 | | | 34.486.044 | 75.526 | 1.500.000 | 2.500.000 | 21.864.049 | | 173.806.432 |
| secours à la reconstruction et réhabilitation | | | | | | | | | 1.569.370 | 4.308.293 | 5.877.663 |
| Refugiées dans le pays tiers | | | | | | 12.994.071 | | | | | 12.994.071 |
| Non spécifiés | 219.257.077 | | 99.115.598 | | | 34.248 | | 282.454 | | 1.747.095 | 222.986.750 |
| Coûts administrative | | | | | 3.637.295 | 392.305 | | | | | 4.029.599 |
| Autres | 44.494.888 | 7.933.882 | 12.651.874 | | 373.776 | 45.475 | 270.639 | 39.893 | 0 | | 65.810.427 |
| Totale | 1.519.210.618 | 503.520.463 | 405.967.337 | 60.000.270 | 103.977.444 | 15.414.778 | 22.611.801 | 23.790.434 | 28.472.890 | 16.321.731 | 2.699.828.366 |
| % | 56% | 19% | 15% | 2% | 4% | 1% | 1% | 1% | 1% | 1% | |

Source: EU Aid Explorer (OECD DAC+ EC data) compiled by INTPA R2

Cameroun - flux d'aide Tous les bailleurs

Gross déboursements 2014-2019 (million EUR)

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Total |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| Pays DAC Countries, Totale | 137.539 | 131.483 | 144.920 | 147.168 | 150.064 | 146.537 | 857.710 |
| Australie | 4.382 | 3.494 | 3.278 | 3.036 | 3.149 | 2.888 | 20.227 |
| Autriche | 1.235 | 1.324 | 1.635 | 1.251 | 1.166 | 1.227 | 7.837 |
| Belgique | 2.446 | 1.904 | 2.300 | 2.196 | 2.348 | 2.208 | 13.402 |
| Canada | 4.240 | 4.277 | 3.930 | 4.305 | 4.641 | 4.535 | 25.928 |
| Démarque | 3.003 | 2.566 | 2.369 | 2.448 | 2.577 | 2.541 | 15.504 |
| Finlande | 1.635 | 1.288 | 1.060 | 1.084 | 984 | 1.149 | 7.199 |
| France | 10.620 | 9.037 | 9.622 | 11.331 | 12.846 | 11.984 | 65.440 |
| Allemagne | 16.566 | 17.940 | 24.736 | 25.005 | 25.670 | 24.122 | 134.040 |
| Irlande | 816 | 718 | 803 | 838 | 934 | 973 | 5.082 |
| Italie | 4.009 | 3.925 | 5.087 | 5.858 | 5.099 | 4.298 | 28.276 |
| Japon | 9.483 | 9.203 | 10.417 | 11.462 | 10.064 | 11.720 | 62.349 |
| Korea | 1.857 | 1.915 | 2.246 | 2.201 | 2.423 | 2.517 | 13.160 |
| Pays Bas | 5.573 | 5.726 | 4.966 | 4.958 | 5.617 | 5.292 | 32.132 |
| Norvège | 5.086 | 4.278 | 4.380 | 4.125 | 4.258 | 4.298 | 26.424 |
| Espagne | 1.877 | 1.397 | 4.224 | 2.560 | 2.590 | 2.709 | 15.356 |
| Suède | 6.233 | 7.089 | 4.893 | 5.563 | 6.000 | 5.205 | 34.983 |
| Royaume Unis | 19.263 | 18.553 | 18.053 | 18.103 | 19.462 | 19.371 | 112.805 |
| Institution UE s | 16.451 | 13.670 | 17.106 | 16.406 | 17.116 | 15.267 | 96.016 |
| Israël | 200 | 233 | 351 | 408 | 365 | 281 | 1.838 |
| Russie | 876 | 1.162 | 1.258 | 1.190 | 999 | 1.227 | 6.712 |
| Fond Monétaire Internationale , Totale | 180 | 503 | -129 | 55 | -136 | 246 | 719 |
| Banques de développement régionales, totale | 5.464 | 5.655 | 5.233 | 4.931 | 3.653 | 4.107 | 29.044 |
| United Nations Unie, totale | 4.968 | 5.425 | 5.211 | 5.807 | 5.375 | 5.881 | 32.668 |
| Banque Mondiale | 10.262 | 10.055 | 8.105 | 9.513 | 10.894 | 12.670 | 61.500 |
| Autres Multilatérales, totale | 6.385 | 6.642 | 6.265 | 7.593 | 6.794 | 7.087 | 40.767 |
| Totale | 280.649 | 269.459 | 292.319 | 299.398 | 304.952 | 300.342 | 1.747.119 |

ODA Cameroun par secteur du Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi (2010-2020)

| Secteurs du DSCE | Engagement 2019 | Déboursements 2019 |
|-------------------------|------------------------|---------------------------|
| Développement rural | 1.897.939 | 1.244.966.674 |
| Développement social | 1.268.386 | 832.006.696 |
| Education | 608.051 | 398.855.523 |
| Gouvernance | 3.024.156 | 1.983.716.153 |
| Industries et services | 469.704 | 308.105.814 |
| Infrastructures | 14.032.151 | 9.204.487.678 |
| Santé | 430.495 | 282.386.167 |
| Total | 21.730.883 | 14.254.524.704 |